

T2137-569-8,00 F

UNIVERSITÉ DE PARIS
ISSN 0026-9433

le monde Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N° 569 JEUDI 4 AVRIL 1985 8,00 F



Les Français sont-ils racistes?

JUSTICE

Comment une machination policière peut-elle conduire à une erreur judiciaire ?

PAGE 6

AFRIQUE DU SUD

Une nouvelle vague de répression submerge le pays du racisme institutionnalisé.

PAGE 7

ÉLECTORALISME

Le cirque continue ! Qui aura la plus grosse (pro)portion du gâteau ?

PAGE 12

F°P. 2520

débats

• BORDEAUX

Le groupe Durruti organise le vendredi 5 avril au 7, rue du Muguet, à 21 h, une projection de diapositives sur le Nicaragua.

Un militant anarcho-syndicaliste de retour du Nicaragua apportera son témoignage sur le sandinisme, la révolution agraire, etc. Ce débat a également pour objectif d'apporter un soutien réel aux militants libertaires nicaraguayens.

• TOULON

Le groupe Région toulonnaise organise le vendredi 26 avril, à 20 h 30, à la salle Mozart à Toulon, une conférence-débat sur le thème : « De la Russie libertaire à l'U.R.S.S. d'aujourd'hui ». Avec la participation d'Alexandre Skirda et la projection du dernier film de B. Baissat « Ecoutez Marcel Body » (témoin et acteur de la révolution russe).

• LE MANS

Le groupe Zo-d'Axa et l'Association culturelle d'expression libertaire organisent le vendredi 19 avril, à 20 h 30, au centre Jacques-Prévert, un débat avec Claude Guillon autour de l'ouvrage « Suicide, mode d'emploi » (qu'il a écrit en collaboration avec Yves Le Bonnic).

communiqués

• COORDINATION

Hier la sidérurgie, aujourd'hui l'industrie automobile, demain... le secteur banques-assurances ! Les mutations technologiques qui s'opèrent actuellement entraînent de nombreuses conséquences tant sur les effectifs que sur les conditions de travail. A terme, ce seront des milliers d'emplois supprimés.

Une coordination libertaire banques-assurances est en cours de formation et suggère à tous les intéressés d'apporter des réflexions, de proposer des moyens d'action et, pourquoi pas, des solutions. Pour tout contact : Coordination libertaire banques-assurances, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

• BREST

Le groupe Les Temps nouveaux de Brest tiendra tous les mardis, de 12 h à 13 h, une table de presse en alternance entre le R.U. de Kergoat et le R.U. du Bouguen.

• ROUEN

Le groupe de Rouen tiendra tous les samedis, de 15 h à 17 h, une permanence ainsi qu'une table de presse, dans son local situé au 24, rue de Crosnes, à Rouen (Cercle d'études sociales).

• VERSAILLES

Le groupe de Versailles se réorganise. Pour toute prise de contact et pour toute correspondance, écrire aux Relations Intérieures qui transmettront.

• NICE

C'est le printemps : le groupe de Nice vous donne rendez-vous tous les mercredis, de 12 h à 14 h, à la faculté des lettres de Nice pour la vente hebdomadaire du M.L. (entrée restaurant universitaire). Pour tout contact : groupe de Nice de la F.A., librairie Le Temps de vivre, 50, boulevard de la Madeleine, Nice.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE

Rédaction-Administration

145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Reabonnement Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque bancaire Mandat lettre Règlement

la joindre au bulletin

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste

éditions

• AUTOCOLLANT

Un autocollant antimilitariste vient d'être édité. Son format : 8 x 11 cm. Son prix : 1 F l'unité et 30 F les 50 exemplaires. Il est disponible sur papier blanc et sur rouge fluorescent.

« L'ARMEE PREND DES HOMMES ET REND DES ESCLAVES ! »

(EUGENE VARLIN)



FEDERATION ANARCHISTE 145, rue Amelot 75011.

• « MAGAZINE LIBERTAIRE »



numéros (règlement à l'ordre de Messages libres).

• AFFICHE

Le groupe Berkman de Poitiers vient d'éditer une affiche : « Obéir aveuglément, jamais ! ». Son prix : 5 F l'unité et 1 F l'exemplaire à partir de 10. A commander à C.E.R.I.L., B.P. 166, 86240 Ligugé.



communiqués

• NICE

Le groupe de Nice, soucieux de retrouver la mémoire libertaire, aimerait rencontrer toute personne possédant des informations, documents divers sur l'activité anarchiste dans la région niçoise depuis le début du siècle. Merci d'avance. Notre adresse : A.D.I.A., librairie Le Temps de Vivre, 50, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice.

• POITIERS

Le groupe Berkman tient une permanence tous les mercredis, de 17 h à 19 h, à la maison du Poit de la caille, 37, rue de Saint-Syplicien, Poitiers.

sommaire

PAGE 2 : Activités des groupes de la F.A. — PAGE 3 : Editorial, La montée du racisme, Le racisme tue — PAGE 4 : En Bref, La mort d'une banque, restructurations à l'U.A.P., La jeunesse et la C.G.T. — PAGE 5 : Soutien aux insoumis à Angers, M.I.C. à Béziers — PAGE 6 : Un coupable tout désigné — PAGE 7 : Allemagne/Les 35 heures, Répression en Afrique du Sud — PAGE 8 : L'Algérie à l'heure du bilan, Victoire iroquoise sur l'Etat de New York — PAGE 9 : Liberté pour les prisonniers de la C.N.T., Mort d'un compagnon japonais — PAGE 10 : La révolution des conseils en Bavière, Guerre des socialistes — PAGE 11 : Programme Radio-Libertaire, Chers auditeurs, R.-L./Métropolis, Les éditions du M.L. — PAGE 12 : Paris/Capital du crime ?, La réforme de la proportionnelle.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél. : 805.34.08

liste des groupes f.a.

• RÉGION PARISIENNE

• GROUPES

Paris : seize groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 19^e, 20^e.
Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne, Melun — Yvelines : Conflans-Sainte-Hortoise, Versailles — Essonne : Vallée de Chevreuse/Rambouillet, Corbeil — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Drancy, Epinay-sur-Seine, Montreuil/Rosny-sous-Bois, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Villejuif/Vitry, Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes, Cergy-Pontoise.

• LIAISONS

Banlieue : Yvelines : Mantes-la-Jolie — Seine-et-Marne : Melun.

• LIAISONS PROFESSIONNELLES :

O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, B.N.P.

• PROVINCE

• GROUPES

Aisne : Anizy-le-Château — Allier : Moulins — Alpes-Maritimes : Nice — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Calvados : Caen — Charente-Maritime : Marennes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Finistère : Brest — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (2 groupes) — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Jura : Dole — Loire : Le Puy — Loire-Atlantique : Nantes — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Marne : Reims — Moselle : Metz — Nord : Lille — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Rhône : Lyon — Haute-Saône : Gray — Sarthe : Le Mans (2 groupes) — Seine-Maritime : Rouen, Dieppe — Somme : Amiens — Var : Groupe Région toulonnaise — Yonne : Auxerre.

• LIAISONS

Alpes-Maritimes : Cannes-la-Bocca — Ardèche : Tournon — Ardennes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique, Millau — Charente : Angoulême — Charente-Maritime : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio — Côtes-du-Nord : Lamballe, Saint-Brieuc — Dordogne : Périgueux — Doubs : Haut-Doubs — Eure : Evreux, Rouen — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Quimper — Hérault : Montpellier — Isère : Bourgoin-Jallieu — Jura : Roche-lez-Beaupré — Loir-et-Cher : Blois — Haute-Loire : Est Haute-Loire — Lot : liaison du Lot — Mayenne : Laval — Meurthe-et-Moselle : Nancy — Oise : Noyon — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Savoie : Chambéry — Tarn : Albi — Var : Hyères — Vendée : La Roche-sur-Yon — Vienne : Chatelleraut, Poitiers — Haute-Vienne : Nord Haute-Vienne — Vosges : liaison des Vosges.

liste des permanences des groupes f.a.

RÉGION PARISIENNE

PARIS

Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1^{er} : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1^{er} lundi du mois.
Groupe « Varlin », Paris 15^e : permanences le vendredi, de 19 h à 20 h, au métro Saint-Michel, et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30, au métro Convention.

Groupe « Louise-Michel », Paris 18^e : permanence le vendredi, de 18 h 30 à 20 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.

Groupe « Voline », Paris 20^e : permanence le jeudi à 20 h 30, au 26, rue Piat, 75020 Paris.

BANLIEUE

SEINE-ET-MARNE

Groupe « Sacco-et-Vanzetti » : permanences tous les dimanches de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.

HAUTS-DE-SEINE

Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. 668.48.58.

VAL-D'OISE

Groupe « Kropotkine » d'Argenteuil : permanences les 2^e et 4^e samedis de chaque mois, de 15 h à 18 h, au local de l'A.P.K., 32, rue Ary-Sheffer (au fond du chemin, à droite), 95100 Argenteuil.

VAL-DE-MARNE

Groupe Villejuif-Vitry : permanences tous les 1^{er} et 3^e dimanches de chaque mois, de 15 h à 17 h, à la salle Gérard-Philippe, 2, rue Louise-Aglæ-Cretté, Vitry.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e

Directeur de publication : Maurice Joyeux

Commission paritaire n°55 635

Imprimerie : Roto de Paris, 24, rue des Rigoles, Paris 20^e

Dépot légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977

Routeage 205 — Publi Routeage

Diffusion SAEM Transport Presse

LE RACISME A ENCORE TUÉ

UNE fois de plus, ils ont tué. Froidement ! Parce qu'ils « n'aimaient pas les Arabes ». Et une fois de plus, ils se sont réclamés du très respectable Front national de Jean-Marie Le Pen. Curieusement, la réponse du Front national est toujours la même, de Marseille à Menton, en passant par Chateaubriant : « Les tueurs n'ont pas leur carte. Donc ils n'ont rien à voir avec nous. Point final. »

Mieux, les responsables du F.N. ont trouvé la solution : si de vrais racistes viennent vers le F.N., c'est de la faute des antiracistes qui crient partout que le parti de Le Pen est raciste, ce qui attire les racistes vers un mouvement au-dessus de tout soupçon. Voilà ! Et si vous traitez le Front national de parti raciste, paf... c'est le procès ! Allez, rompez !

Des milliers de petites mains multicolores « Touche pas à mon pote ! » ont envahi la France et au-delà, après la mort d'Aziz Mandak. Le badge de S.O.S.-Racisme fait un « tabac » dans les lycées. A tel point que les fronts bas lepenistes ont sorti le leur : « Touche pas à mon peuple ! » (Ach ! Kolossal finesse !)

L'opération « Touche pas à mon pote ! », bien que très

sympathique, pose tout de même un problème : on se cantonne à lutter contre les conséquences du racisme, on n'attaque pas le mal à la racine. On peut se demander jusqu'à quel point ce n'est pas voulu... surtout lorsqu'on ne peut que constater que l'antiracisme de S.O.S.-Racisme est très sélectif. Un crime raciste commis par des admirateurs de Le Pen, on fonce... Une rafle policière de l'Etat socialiste dans la Goutte-d'Or ou une mairie communiste refusant la création d'un foyer d'immigrés, on freine ! C'est trop « politique » ! Même le Front national n'est pas attaqué de face. On se bat avant tout sur les



Aziz Mandak, 28 ans.

effets des discours xénophobes... Nuance !

Il n'en reste pas moins que « Touche pas à mon pote ! » touche justement des gens très variés : quel point commun y a-t-il entre des jeunes lycéens de banlieue et un Bernard-Henri Levy ou un Bernard Pons ? Comment réagira la direction de S.O.S.-Racisme lorsque des groupes se réclamant de cette association prendront des initiatives plus « politiques » ?

Il faut être clair ! Le Front national, qui porte la responsabilité de certains crimes racistes en ayant armé l'esprit des tueurs par ses diatribes anti-immigrés, doit être dénoncé pour cela. Sans biaiser !

Mais, il ne faut pas perdre de vue que le racisme n'est pas réapparu avec tant de violence simplement par hasard. Il découle tout naturellement du calcul que font depuis toujours les tenants du profit : « Tant que les travailleurs s'en prennent aux immigrés, ils ne se tournent pas contre nous ! » C'est cette évidence que S.O.S.-Racisme s'obstine à nier, prétextant les risques de récupération politique. A ceux qui se reconnaissent dans la petite main d'y réfléchir !

Gil

Editorial

ASSEZ ! Le 21 mars, un jeune Marocain est assassiné par un sympathisant du Front national. Il n'a aimé pas les Arabes ». Quelques jours avant, deux militants du F.N. sont interpellés par la police à Caen. Ils rodaient autour d'un meeting de la Ligue communiste révolutionnaire, armés de grenades offensives.

Le 29 mars, le cinéma Rivoli-Beaubourg, qui organisait le Festival international du cinéma juif, est plastiqué, lors de la projection d'un film sur le III^e Reich... Bilan : une vingtaine de blessés. L'attentat a été revendiqué par plusieurs groupes néo-nazis et certains extrémistes islamiques. Quels qu'en soient les auteurs, rien ne peut justifier cet acte de terrorisme aveugle, sans autre but que de tuer pour tuer.

Assez ! Les crimes à caractère raciste ou antisémite sont le fait des campagnes haineuses qui empoisonnent le pays depuis quelques années. Un jeune immigré abattu, une bombe dans une synagogue ou un cinéma sont devenus d'une telle banalité qu'ils ne suscitent plus que des articles blasés dans les journaux.

Assez ! Il faut que cesse les mobilisations après que le racisme ait tué. C'est avant que le poison n'agisse qu'il faut intervenir ! Se rassembler derrière les cercueils n'enrayera jamais l'épidémie. C'est ici et maintenant qu'il faut frapper. Plus un acte, plus une affiche, plus une parole raciste ne doivent désormais être tolérés ! Le racisme n'est pas une opinion. C'est la gangrène. On l'élimine ou on en crève !

L'antiracisme doit être banalisé, ancré dans les esprits et ne pas être qu'un simple mouvement « à la mode ». Armer les consciences pour que les chantages du racisme, de l'intolérance, parlent devant des salles vides, pour que les travailleurs français et immigrés ne se déchirent plus mais retrouvent l'efficacité d'une classe ouvrière une et indivisible... Voilà notre tâche ! Il y a urgence !

LA MONTÉE DU RACISME

NI RIRE NI PLEURER... MAIS COMPRENDRE !

C'EST un fait qui s'étale désormais au grand jour dans la rue, les médias ou les têtes, en larges taches de sang, en banalisations de la haine, en aboiements lourds d'imbécillité à l'état brut, en frissons de peurs et d'angoisse... le racisme ne cesse de prospérer dans ce pays.

Terminée, en effet, l'époque du bricolage. De la mauvaise conscience. Des « bavures » policières honteuses. Des ratonnades dans l'ombre. Des allusions. Des mots sursurés et des mâchoires crispées.

Aujourd'hui, le racisme est passé du stade artisanal au stade industriel. Mieux, il a pignon sur rue. Il parle haut et fort. A visage découvert. Sans honte. Et il agit !

Bien évidemment, face à cette montée du racisme, les antiracistes tentent de se mobiliser et de réagir.

Certains, ingénus et managés de main de maître par les apprentis sorciers de la « combinaison » politique, pointent un doigt accusateur en direction de l'extrême droite et de la droite conservatrice, et tentent de constituer un vaste front antifasciste et antiraciste englobant le tout venant du peuple de gauche et une partie de la droite modérée et humaniste.

D'autres, parce qu'ils n'ont pas la mémoire hémiplegique et qu'ils se souviennent, dénoncent l'opération politicienne des premiers et rappellent que la gauche communiste et non communiste, en prenant un certain nombre de mesures anti-immigrés à connotation raciste et en brandissant hardiment l'étendard de la lutte contre



l'insécurité à des fins uniquement électoralistes, ont largement contribué à la montée du racisme et de l'extrême droite.

D'autres, enfin, quasiment indifférents au fait de savoir qui est à l'origine du phénomène estiment que la passivité explique beaucoup de choses et à grands coups de marches, de badges... tentent d'agir pour occuper le terrain et débanaliser le racisme.

Comme on le voit, le petit monde de l'antiracisme est loin de présenter un front uni et cohérent. Chacun y va de son couplet, qui sur la responsabilité de l'extrême droite et de la droite, qui sur la coresponsabilité de la gauche, et qui sur la nécessité de l'action débanalisatrice. Chacun s'attache à mettre en lumière l'un ou l'autre des effets de la montée du racisme. Et personne n'aborde véritablement le fond du problème.

Celui des causes de la montée actuelle du racisme.

Certes, et c'est important de le dire, l'extrême droite est effectivement le vecteur essentiel de la montée du racisme et la droite en lui offrant sur un plateau, au moment des municipales notamment, une véritable légitimité lui a bien mis le pied à l'étrier de sa prospérité actuelle. Certes, et c'est également important de le dire, la gauche communiste et socialiste, en se déshonorant à grands coups de bulldozer, de mesures anti-immigrés et de discours sécuritaires, a largement favorisé la montée du racisme et de l'extrême droite. Certes, enfin, et c'est encore plus fondamental il est nécessaire d'occuper le terrain et d'agir pour débanaliser le racisme. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, la montée du racisme plonge ses racines ailleurs que dans la responsabilité de la droite et de l'extrême droite, dans

la coresponsabilité de la gauche ou dans l'inaction. Car elle n'est qu'un des aspects, l'une des conséquences d'un phénomène plus général : celui de la crise du capitalisme.

Cette crise, en effet, qui est une crise majeure, structurelle, brise les individus par millions. Elle les jette à la rue. Dans l'enfer du chômage, de la misère et de la lutte pour la survie. Elle leur vrille la peur du présent et de l'avenir au ventre. Elle les rends craintifs, résignés, lâches. Elle les plonge dans le désarroi. Elle leur offre en pâture des boucs émissaires.

Et cette crise que le réformisme socialo-communiste a essayé de gérer au mieux des intérêts du capital est à l'origine de la crise morale qui nous ronge actuellement. Car les déçus de la droite et de la gauche, les laissés-pour-compte du conservatisme et du réformisme sont aujourd'hui face à un mur. Ils ne voient pas d'issue. Ils n'ont plus d'espoir. Et, donc, ils se

résignent à la démagogie, aux solutions autoritaires, au fascisme et au racisme.

Dans ces conditions, si l'on veut agir au niveau des causes et non des effets de la montée du racisme, il n'y a pas trente-six solutions. Il importe par les mots et par les actes de détruire cette société et l'exploitation et l'oppression de l'homme par l'homme qu'elle engendre. Il nous faut convaincre les forçats de la crise qu'un autre système social sans classes ni Etat, sans patron ni maître, construit sur l'égalité économique et sociale, le fédéralisme, l'autogestion, l'entraide... leur permettra de vivre mieux et donc de se passer du miroir aux alouettes de l'autoritarisme, du racisme et du fascisme.

Hors de cette voie qui est celle de la résolution sociale, point de salut. Et ça urge ! L'heure n'est plus à négocier de larminoements en rictus. L'heure est à comprendre... pour agir !

J.-M. Raynaud



GAUCHE, un « ingénu » ?

en bref... en bref...

• Le Ramassis d'infos sur la militarisation de l'enseignement n° 8 est paru. Il est disponible au prix de 10 F (port non compris). Pour l'obtenir, il faut le commander au C.O.T., B.P. 229, 81006 Albi (chèques à l'ordre de l'A.P.E.L.). Dans ce numéro, toujours autant d'infos sur la symbiose Hertz-Savary et autres protocoles.

• LA C.N.T.-A.I.T. de la région parisienne organise une « Fête pour le Combat syndicaliste » dimanche 21 avril 1985, à 15 h, au 33, rue des Vignes, Paris 20°. Serge Utgé-Royo et Germain Pica seront présents et apporteront la note artistique indispensable à une fête.

• Dix ans d'objection en monde rural, titre d'un ouvrage antimilitariste rédigé par un groupe militant dans les départements de la Loire et du Rhône retrace dix ans d'expériences et de luttes. Cette brochure est à votre disposition à l'adresse suivante : J.-M. Rouillet, 16, rue Gabriel-Cordier, 69650 Saint-Germain-aux-Mont-d'Or.

• Un nouveau groupe antimilitariste s'est créé à Angoulême. Son nom : A.R.M.S. (Association de recherche sur la militarisation de la société). Son adresse : A.R.M.S., Maison des associations « Le Nil », route de Bordeaux, 16000 Angoulême. Permanence tous les mercredis, de 17 h à 20 h, tél. (45) 38.08.30.

• La Ligue des droits de l'homme nous communique son indignation au sujet des assassinats perpétrés contre des manifestants anti-apartheid le 21 mars en Afrique du Sud et note que la seule réponse donnée par le gouvernement de Pretoria au refus de voir se maintenir le régime d'apartheid est la violence et l'assassinat.

COUP DE JEUNESSE
POUR LA C.G.T.

« VOUS êtes venus de toute la France et nous avons confiance en vous. C'est le C.N.P.F., mais aussi le gouvernement qui sont responsables de la situation actuelle » a dit Henri Krauski devant les jardins du Luxembourg, ce samedi 23 mars. Au cours d'une manifestation de jeunes de la C.G.T. où père mêle, derrière des chenilles en papier, des fanions rouges et des drapeaux tricolores, plusieurs dizaines de milliers de jeunes travailleurs ont manifesté à l'appel de la C.G.T. qui avait donné « rendez-vous à la jeunesse qui lutte ».

« Nous ne voulons pas être la génération des T.U.C. » était ce qui revenait le plus souvent sur les lèvres des divers intervenants qui, de 9 heures du matin au soir, dénonçaient la « situation catastrophique » de l'emploi, le manque de formation...

Coup de pub fraîcheur pour la C.G.T. ou réel mouvement social ? La question mérite d'être posée et on peut se demander pourquoi la direction de la C.G.T. a tant tardé à mobiliser toutes ces forces juvéniles venues de tous les coins de la France. La C.G.T. s'intéresse aux jeunes, crée des comités de chômeurs,

MADAME Chassagne, présidente de l'U.A.P., et ses sbires de la direction générale semblent décidément se conforter dans leur attitude d'autoritarisme et de mépris le plus total vis-à-vis du personnel et des instances représentatives.

Le coup de force
du 28 décembre

Tout a commencé lorsque, après avoir annoncé lors d'un comité central d'entreprise extraordinaire (26 octobre 1984) son intention de mettre en place un projet de restructurations et filialisations, la direction générale a estimé avoir recueilli, deux mois plus tard, un avis favorable à son projet alors que seuls deux membres du C.C.E. (sans appartenance syndicale) siégeaient ce jour-là (au lieu de 46) (1). En effet, les représentants syndicaux au C.C.E., informés le 20 décembre qu'ils seraient amenés à émettre un avis sur le projet le 28, avaient demandé le report de cette réunion, estimant être insuffisamment informés pour pouvoir se prononcer et donner un avis motivé. Entre autres, le rapport d'expertise demandé par la commission spéciale chargée d'étudier le projet n'est toujours pas parvenu. (A titre d'« anecdote », le cabinet d'experts a déposé son rapport de 221 pages le 26 décembre à la direction des services généraux de l'U.A.P. qui doit en assurer la reprographie et la

diffusion. Ce rapport ne parviendra que le... 28 décembre, au matin, aux membres du C.C.E. !)

Quoi qu'il en soit, et malgré les protestations de la totalité des organisations syndicales représentatives de l'U.A.P., demandant l'annulation de la réunion du 28, Mme Chassagne a fait part de son intention de ne plus discuter et dès le 7 janvier 1985, elle informait le personnel que les nouvelles structures allaient être mises en place et que les comités d'établissements concernés seraient « consultés sur les problèmes relevant de leur compétence propre ».

Un semblant
de concertation...

De fait, dès le 27 février, les trois comités d'établissement concernés par le projet de restructuration sont convoqués pour être consultés sur les modalités d'application du projet de restructurations et sur les conséquences que celui-ci pourrait avoir au niveau de chaque établissement.

Seul l'établissement Jules-Lefebvre/Assurances collectives (2) a réussi, dans un premier temps, à imposer à la direction générale que cette consultation fasse l'objet d'une réelle concertation et non d'un semblant d'information, aidé en cela par une forte mobilisation du personnel (de 70 à 90%) décidé à lutter contre la « casse des Assurances collectives » (3). La réunion du comité d'établissement s'est, de ce

fait, tenu au cours de six séances (au lieu d'une seule pour les deux autres C.E.), tout au long desquelles les membres du C.E. ont réussi à obtenir certaines réponses quant à l'avenir (plutôt flou) de quelques services des Assurances collectives, et ont demandé certaines garanties visant à sauvegarder l'emploi dans un futur proche du personnel des Assurances collectives. Notamment par :

- la création d'une direction spécifique des Assurances collectives à l'intérieur du nouveau département Epargne et Assurances de personnes (regroupant la Vie, la Capitalisation et l'I.A.R.D.) ;
- la garantie que tout transfert de fonctions et de tâches, et tout regroupement des Assurances collectives avec les secteurs Vie et Capitalisation doivent faire l'objet d'une consultation des instances représentatives et des organisations syndicales ;
- le regroupement sur des étages successifs des Assurances collectives à la tour Assur (La Défense), alors qu'il était prévu de disperser le personnel sur des étages différents (4).

... pour mieux préparer
un nouveau coup de force

Après avoir donné satisfaction sur les deux derniers points, la direction générale a fait connaître son intention de ne plus discuter en convoquant autoritairement les membres du C.E.

pour qu'ils émettent un avis le 29 mars (5), alors que bon nombre de problèmes n'avaient pas encore été soulevés.

Le 29, après que la direction ait communiqué au C.E. son refus sur le 1^{er} point (sans le motiver), les élus du C.E. adoptaient à l'unanimité une motion dénonçant l'attitude de la direction et l'informant qu'une procédure en justice serait engagée pour entrave caractérisée au fonctionnement du C.E. (6).

De plus, une suspension de séance fut mise à profit pour inviter le personnel à envahir la salle du C.E. C'est ainsi que 500 personnes (sur 750 concernées) sont venues manifester leur mécontentement, obligeant ainsi la direction à suspendre la séance sans que les élus aient pu émettre un avis. Par ailleurs, un mot d'ordre de grève de 11 h 30 à la fin de la journée a été lancé par les élus du C.E. ; il fut suivi par 70% du personnel.

Liliane

(1) Voir M.L. n° 557 du 10 janvier 1985.

(2) L'un des plus concernés puisque le projet vise à faire fusionner les Assurances collectives avec les départements Capitalisation et Incendie-Accidents-Risques divers, permettant ainsi de noyer à terme les suppressions d'emplois.

(3) L'une des conséquences immédiates du projet de restructurations consiste à transférer, entre autres, le personnel des Assurances collectives à La Défense où sont déjà implantés la Vie et la Capitalisation.

(4) Facilitant ainsi à moyen terme la fusion.

(5) Les 27 et 28 mars pour les deux autres établissements.

(6) La même procédure judiciaire étant intentée par les deux autres C.E. et par le C.C.E.

LA MORT D'UNE BANQUE

LES rapports Dautresme, Deflassieux et Bérégoz sur l'avenir des banques et ses répercussions sur les effectifs n'avaient certainement pas intégré l'exemple U.M.B. dans leurs considérations. Effectivement, l'Union méditerranéenne de banques, banque de dépôts, est exemptée de toute participation à cette chaire composée d'établissements financiers pour lesquels l'information massive des services et la réduction des coûts d'intermédiation va entraîner des suppressions de postes et, parallèlement, des fusions (regroupements en pools bancaires). Quand il ne s'agit pas de liquidation pure et simple, bien sûr !

Petit rappel des faits. L'U.M.B. est né en 1975 à la suite d'accords bilatéraux franco-algériens. Le capital est réparti pour moitié entre les deux pays. Les 50% du capital détenus par la France sont partagés inégalement entre six banques nationalisées : B.N.P., Crédit lyonnais, Société générale, Paribas, Crédit commercial de France et Crédit industriel et commercial.

Les malversations financières, les fautes de gestion, pour ne pas dire les magouilles des administrateurs ont fini par avoir raison de l'existence de l'U.M.B. Le 7 janvier 1985, la banque est liquidée à l'amiable. Et pourtant, il ne man-

quait pas de bonnes raisons pour conduire à une liquidation judiciaire ; mais ce faisant, bon nombre de dirigeants auraient « plongé ». La menace d'un scandale pèse sur les épaules et le ministère des Finances a bien compris qu'il n'était pas dans son intérêt de renforcer le blocage et l'obstruction des banques actionnaires. Dans la foulée, l'engagement des six actionnaires (sur leur « loyauté » et leur crédit moral) est confirmé pour reclasser le per-

sonnel (la C.F.D.T. étant au premier rang pour l'engagement) sont intervenus d'une manière guère unifiée. Nonobstant l'activisme et la détermination du personnel, on se demande ce qui serait advenu s'il avait fallu compter que sur les structures syndicales parisiennes de branche.

Toujours est-il que la confirmation de l'acquiescement des directions bancaires a été donnée pour le reclassement du



personnel de l'U.M.B. Déjà, une première liste de 60 personnes a été remise aux banques nationalisées.

Les conditions de reclassement sont négociées (formation, indemnités, maintien des situations et des classifications). Cependant, malgré les garanties des actionnaires, le personnel de l'U.M.B. (140 salariés menacés) reste, à juste titre, dans l'expectative. Les sections syndicales et les syn-

personnel. Mais la bataille fait rage en ce qui concerne les quotas de chacune. Les unes et les autres cherchent à rééquilibrer le moins possible. Il reste donc à trouver des paramètres permettant de procéder à l'exécution de ces reclassements (selon la participation au capital ou, éventuellement, par une péréquation imposée).

Sylvere

ANGERS : OBJECTION ET SOUTIEN AUX INSOUMIS

SAMEDI 23 mars, en plein cœur d'Angers : un rassemblement en soutien aux sept insoumis actuellement incarcérés. Cette manifestation, qui a reçu le soutien (très) actif de la F.A., du M.A.N. et du Comité d'action et de réflexion contre la militarisation, était la première apparition publique de l'Association pour la réflexion, l'information et la confrontation des objecteurs (A.R.I.C.O.). Cette coordination regroupe des objecteurs en affectation. Elle constate que si les objecteurs sont de plus en plus nombreux à rejoindre leur affectation, leur situation est faite d'isolement, d'absence de réflexion commune sur leurs conditions d'affectation et d'absence de discussion sur les motivations très diverses conduisant à la demande du statut d'objecteur de conscience.

Face à cette situation, l'ARICO juge nécessaire de regrouper les objecteurs en affectation sur des points comme la confron-

tation sur les réalités du service civil, la réflexion sur le sens de l'objection et sur les luttes des objecteurs ainsi que l'information la plus large sur l'objection de conscience et la lutte antimilitariste.

Le soutien aux antimilitaristes est aussi, bien sûr, un des pôles de regroupement. Quoi de plus

N'attendons pas d'être au pied du mur.



Dès maintenant luttons contre la militarisation

logique alors que l'A.R.I.C.O. se lance à son tour dans la campagne nationale de soutien aux insoumis ?

De 14 à 16 heures, nous étions présents, place du Ralliement, pour signifier notre refus de l'armée et notre colère face à la répression grandissante contre les réfractaires à l'armée. De 60 à 80 personnes se sont regroupées sous la banderole ou autour de la place pour diffuser les tracts (3 000 tracts distribués à cette occasion) et recueillir plus de 400 signatures en soutien aux insoumis.

Cette manifestation a permis de faire connaître au public (communiqués de presse, émissions sur des radios libres) ce nouveau groupe d'objecteurs pour lesquels objection de conscience ne rime pas forcément avec objection de convenance. D'autre part, cette action a reçu un accueil tout à fait intéressé de la part des flâneurs du centre ville d'Angers. Plus de 400 signatures en faveur d'insou-

mis, voilà qui ne laisse pas de surprendre de la part d'une population, *a priori*, si peu sensible à cette question.

Il est donc tout à fait possible de mobiliser largement sur ce thème. A chaque groupe

concerné par l'antimilitarisme d'en faire la démonstration. Sur Angers, le soutien aux antimilitaristes continue et l'A.R.I.C.O. a d'ores et déjà d'autres projets.

Marc Gr. d'Angers

LEURS LIEUX DE RÉSIDENCE

Thierry Maricourt, écrou n° 743.658.1/88
Serge Beausoleil, écrou n° D2/216.743.769
Patrick Aguiar, écrou n° 738.387, 3^e division, cellule 442
Maison d'arrêt de Fresnes
1, avenue de la Division-Leclerc
94261 Fresnes cedex.

Fabien Duplaa, maison d'arrêt de Gradignan, 17, rue de Chouiney, 33170 Gradignan.

Dominique Seel, maison d'arrêt de Dijon, 72, rue d'Auxonne, 21033 Dijon cedex.

Pour les soutenir :
• lettres, revues, journaux peuvent leur être envoyés ;
• signer et faire signer les pétitions exigeant leur libération ;
• rejoindre et aider financièrement le comité de soutien aux insoumis, 145, rue Amelot, 75011 Paris (C.C.P. n° 22 830 59 S, à l'ordre de S.O.C.).

LE M.I.C. A BÉZIERS « HAPPY END » ?

Une union nécessaire

LA direction de La Littorale vient d'annoncer qu'il n'y aura plus de M.I.C. à Béziers et que l'emploi sera aussi sauvegardé. On n'ose y croire !

Rappelez-vous, le M.I.C. est le produit chimique responsable de la catastrophe de Bhopal en Inde. A Béziers, la filiale de l'Union Carbide, La Littorale, employait ce produit pour synthétiser le Témik qu'on utilise comme pesticide dans la culture de la betterave. On se doute de la crainte, mot faible, suscitée chez certains habitants de la Devèze, la Z.U.P. construite à quelques centaines de mètres du lieu de stockage des fûts de M.I.C.

Une enquête a été ouverte après la visite de Bouchardeau. Avant que les conclusions de cette enquête ne soient divulguées officiellement, La Littorale a pris les devants en faisant savoir que désormais l'aldicarbe, moins toxique que le M.I.C., remplacera ce dernier dans la confection du Témik. Est-ce pour autant que tous les problèmes sont résolus ?

Les écologistes contre les travailleurs

Lorsqu'une production est dangereuse pour les populations voisines, la dénoncer et demander son arrêt, si de plus elle est inutile ou remplaçable par un autre produit, conduit fatalement

dans notre système économique au chômage, surtout en période de crise. Crever intoxiqué ou « crever la dalle » ? Dure alternative ! Cette situation entraîne, bien sûr, une relation conflictuelle entre les tenants des luttes écologiques et les travailleurs syndiqués ou non des entreprises incriminées. C'est ce que nous avons connu à Béziers autour de La Littorale. Ajoutez à cela les enjeux politiques et la confusion est à son comble.

Les écologistes demandaient l'interdiction de séjour du M.I.C. à Béziers et la reconversion de l'usine. Ils ne pouvaient pas se permettre d'oublier ce volet social dans notre ville qui est particulièrement touchée par le chômage (17% de la population), surtout que le leader des écologistes a des prétentions politiques. Curieusement, ils ont reçu le soutien quasi inconditionnel du quotidien régional, le *Midi-Libre*.

L'intersyndicale, quant à elle, menée principalement par la C.G.T., attaquait les écologistes sur l'alliance de fait avec le réactionnaire *Midi-Libre*. Surtout que le maire de droite, G. Fontès, avait promis un référendum si le M.I.C. revenait à Béziers après la suspension des livraisons en décembre 1984. Pour les travailleurs de La Littorale, les écologistes, volontairement ou non, roulaient pour Fontès. Mais n'a-t-on pas vu des tracts distribués par l'Union patronale, elle, bien ancrée à droite, tracts qui tenaient quasiment le même langage que celui de la C.G.T. ?



La Littorale à Béziers.

Si l'on dépasse toutes ces interférences politiciennes, il n'en reste pas moins une opposition, pour l'instant fondamentale, entre écologistes et travailleurs. Celle-ci a même failli devenir un affrontement lorsque les travailleurs de La Littorale ont interdit, en se couchant sur le sol, l'accès du Palais des Congrès aux écologistes qui devaient s'y réunir.

La position de l'intersyndicale tenait en ces quelques mots : « La sécurité, c'est les travailleurs ! ». Formule que nous ne désavouons pas, à condition que les travailleurs puissent réellement décider et prendre les mesures nécessaires. Ce qui n'est bien sûr pas le cas. La preuve, c'est qu'en 1977 il a fallu plusieurs accidents pour que le directeur revoit les conditions de sécurité. D'autre part, même si la sécurité est améliorée, cela ne doit pas faire oublier une question essentielle. Pourquoi une telle production ? Est-elle vraiment nécessaire ?

Par exemple, pour le Témik, répétons-le, utilisé pour combattre un ver sévisant dans les betteraves, son emploi systématique pourrait être selon les écologistes éliminé par une rotation judicieuse des cultures. Mais alors, si on supprime toutes les entreprises inutiles, qui n'ont pour but que le profit, c'est avec dix millions de chômeurs sur les bras que l'on va se retrouver et Le Pen n'aura plus assez d'immigrés à foutre dehors pour redresser la France. Malgré leur inutilité, ces entreprises occupent du monde, ce qui est un prétexte aussi à leur existence (via le spectre du chômage). Cercle vicieux qu'il est difficile de rompre. Bien sûr, nous devons proposer la diminution du temps de travail, une révolution dans les structures économiques pour que l'arrêt d'une production inutile ou dangereuse ne se traduise plus par le chômage. La production doit être rationalisée et contrôlée par les travailleurs et la population. Mais pour l'instant, le problème est incontournable. Et la solution des écologistes, qui consiste à faire admettre au niveau juridique un licenciement pour cause écologique ou d'intérêt général, n'aboutit actuellement qu'au retour à la case A.N.P.E. pour les travailleurs concernés.

Pour conclure sur ce point, il est impératif qu'écologistes et syndicalistes ne s'affron-

tent pas comme ce fut le cas à Béziers. En revanche, ils doivent chercher ensemble les solutions aux problèmes liés à la production, les écologistes ayant une volonté de modification profonde des structures économiques et les travailleurs en réfléchissant, entre autres, sur leur production.

Merci patron

La direction de La Littorale a proposé une solution qui peut mettre provisoirement tout le monde d'accord. Il faut dire que les conclusions du rapport officiel ne lui étaient pas très favorables. Ainsi, celui-ci souligne que les conditions de transport du M.I.C. de Fos à Béziers ne remplissaient pas les garanties suffisantes. De plus, l'entrepreneur qui a construit les bâtiments de La Littorale a témoigné publiquement que ses constructions ne sont pas faites pour recevoir des produits aussi dangereux que le M.I.C. Sale coup pour La Littorale qui lui a intenté un procès ! Le M.I.C. n'étant pas en odeur de sainteté à Béziers, il est remplacé par l'aldicarbe. L'emploi est sauvegardé. Une question cependant : pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? Tout simplement parce que l'aldicarbe est moins rentable pour Union Carbide !

L'intersyndicale, malgré le changement de produit, qui est plus toxique tout de même que du caramel (1), continue avec sagesse de demander un renforcement des mesures de sécurité, en particulier un périmètre inhabité autour de l'usine.

Rappelons, pour en terminer là, ce que disait au sujet du M.I.C. le directeur de l'usine en 1978 : « Nous avons pris tout un tas de mesures pour éviter un tel accident, mais en supposant que cela arrive, c'est un produit qui n'est absolument pas insidieux. On ne peut pas mourir sans s'en apercevoir. C'est comme le chlore, dès qu'on le sent, il vaut mieux s'en aller. » Les habitants de Bhopal n'ont pas eu assez de nez... ou de jambes !

Claude Gr. de Béziers

(1) Allusion à un tract des travailleurs de La Littorale qui avançait qu'on ne pouvait pas reconverter une usine de produits chimiques en fabriquant du caramel.

AFFAIRE LUC TANGORRE

COUPABLE A TOUT PRIX

Luc Tangorre a été pris pour un autre. Victime d'une ressemblance certaine avec l'auteur d'une série de viols et agressions sexuelles, il a été l'objet d'une malveillance non moins certaine : acharnement des policiers, pouvoir d'un juge d'instruction, rituel passionnel des assises, Luc Tangorre a été happé par l'engrenage d'une machine aveugle. Et condamné à 15 ans de réclusion criminelle !

Quatre ans déjà qu'il ne cesse de clamer son innocence, quatre ans qu'il est emprisonné, victime d'un crime judiciaire !

La publication d'un remarquable livre, véritable contre-enquête (*Coupable à tout prix*, Gisèle Tichane, éd. La Découverte), vient de relancer l'action des comités de soutien qui réclament la révision du procès et sa libération immédiate.

Marseille, avril 1981. Depuis 16 mois se multiplient les plaintes de jeunes femmes victimes de viols ou d'agressions sexuelles alors qu'elles regagnaient en voiture leur domicile. Même scénario, même comportement, même lieu. A l'évidence le même homme. A quelques détails près, le signalement donné par les victimes est identique : un individu d'environ 1,70 m, 20 à 25 ans, brun, petite moustache, vêtu d'un blouson, d'un jean et de tennis blanches, qui se déplace soit en 2 CV, soit en cyclomoteur. Le portrait type de milliers de jeunes.

« Police, vos papiers ! »

Marseille, avril 1981, donc. L'agresseur sévit toujours : deux nouveaux viols et quatre agressions sexuelles en quelques jours. La campagne pour les élections présidentielles bat son plein, le maire de la ville, un certain Defferre, ambitionne d'être appelé à de hautes fonctions... policières. Le 15 avril, l'ordre paraît rétabli. Les journaux régionaux, qui se félicitent de l'efficacité de « leur » police, titrent sur l'arrestation d'un jeune homme : « Le violeur des quartiers Sud sous les verrous », « Le violeur des quartiers Sud, c'est lui ! ». Peu importe à ces plumitifs qu'un inculpé doive, en droit français, être considéré comme innocent. Peu leur importe que la culpabilité de l'homme arrêté trois jours auparavant ne soit en rien établie. L'ordre peut régner. La psychose d'insécurité est prétexte à bien des mécanismes liberticides...

Luc Tangorre, qu'une patrouille de police a interpellé le 12 avril, lors d'un contrôle d'identité, mesure 1,69 m, il est brun, moustachu. Il est alors vêtu d'un jean et de baskets blanches, circule en 2 CV, possède un cyclomoteur. Comble de malchance pour ce sosie parfait du portrait-robot, il a, ce soir-là, dans la poche intérieure de son blouson, un couteau de cuisine. Un couteau enveloppé dans du papier journal, qu'il a emprunté à son amie pour des travaux de peinture.

Triple malchance : portrait-robot, 2 CV, couteau. Les poli-

ciers triomphent. Ils croient tenir l'homme qui les a obligés à multiplier les rondes, celui qui les défiait depuis des mois. Et ils sont d'autant plus enclins à voir en lui le coupable que Luc a, pour eux, des « antécédents » : de menus larcins d'adolescent dont portent trace leurs fichiers. Circonstance aggravante pour un esprit policier moyen : injurié, puis frappé, Luc a osé rendre une gifle à un agent. En termes de métier, son compte est bon...

Dès le lendemain matin, le voilà confronté aux victimes. Seul, derrière une glace sans tain ou, lors de parades de reconnaissance, avec cinq inspecteurs en civil. Luc Tangorre est, des hommes présentés aux plaignantes, le seul dont l'âge et la taille correspondent au portrait-robot, le seul à porter des baskets blanches, le seul dont l'allure de suspect ne fait guère de doute : il a passé une nuit blanche, terminée à même le sol d'une cellule de l'Evêché ; non rasé, l'air hagard, il a la « sale gueule » de tous les hommes gardés à vue.

Est-il dès lors surprenant que certaines des victimes constamment sa troublante ressemblance avec leur agresseur et que, dupées par le contexte, elles franchissent d'autant plus facilement la barrière les séparant de la ressemblance à la reconnaissance, que les policiers les y invitent insidieusement ? Mascarades, pressions, mensonges même. Oui, des femmes disent reconnaître leur agresseur. D'autres plus nombreuses, se montrent hésitantes ; et les moins formelles sont celles qui, précisément, ont eu le plus de temps pour détailler leur bourreau.

Pour les enquêteurs, l'affaire est désormais réglée. L'instruction n'aura plus qu'à peaufiner les détails du dossier. Luc Tangorre est bel et bien happé par l'engrenage d'une machine judiciaire d'autant plus implacable qu'elle repose sur l'« intime conviction » d'un jury populaire.

Un dossier accablant... pour la justice

Tout juge d'instruction doit, en droit, instruire « à charge et à décharge » : en clair, re-

cueillir les éléments qui accablent l'accusé comme ceux qui le disculpent. « Ce serait certainement colomnier étrangement M. Maestroni que de l'accuser d'avoir mis un zèle excessif à ce second aspect de ses devoirs. » Pierre Vidal-Naquet qui a, depuis deux ans, pris la tête d'un mouvement d'opinion visant à rétablir l'innocence de Luc Tangorre, est catégorique. A l'acharnement des policiers a fait suite la partialité du juge d'instruction. L'historien spécialiste de la Grèce antique qui hier dénonçait la torture proteste. Et accuse : « S'il fallait dans cette sinistre affaire désigner à tout prix un coupable, à la façon dont on a procédé à l'égard de Luc Tangorre, nul doute que ce coupable serait M. Maestroni. C'est lui, il le proclame, qui détient la clef, les clefs plutôt : clef de la liberté, clef du droit de visite, clef du droit, élémentaire pourtant, de faire entendre les témoins à décharge. Pour

lé les cicatrices profondes que lui a laissés au bras un accident... Et le magistrat instructeur prend son temps : il multiplie les expertises psychiatriques et psychologiques sur sa perversité supposée, et réfute de solides alibis provenant de proches de l'inculpé. Mais qui donc peut témoigner de votre présence à ses côtés à une heure avancée de la nuit sinon votre compagne, vos parents ou amis ?

Le 24 mai 1983, la cour d'assises d'Aix-en-Provence condamnait Luc Tangorre à 15 ans de réclusion criminelle pour quatre viols, une tentative de viol et cinq attentats à la pudeur.

Crime judiciaire

Que peuvent les arguments, les démonstrations et brillantes plaidoiries face à l'émotionnel, aux dépositions bouleversantes des femmes humiliées, agressées, violées ? La gravité des

Scandalisés par le verdict, des proches et quelques individus courageux comme Gisèle Tichane et Pierre Vidal-Naquet œuvrent, depuis lors, pour obtenir la révision du procès et la libération immédiate de Luc. La publication d'une contre-enquête convaincante, *Coupable à tout prix*, a relancé l'action des comités de soutien, et suscite la création de nouveaux groupes qui interpellent la presse et l'opinion. Premier succès, un pourvoi dans l'intérêt de la loi vient d'être déposé par Badinter auprès de la chambre criminelle de la cour de cassation. Mais l'entreprise est longue, difficile, hasardeuse même : la justice n'aime guère se déjuger, les magistrats moins que d'autres, reconnaître leurs erreurs. L'autorité de la chose jugée !

Coupable à tout prix

L'enjeu est plus important qu'il n'y paraît. D'abord, il est vrai, parce qu'il est urgent de faire cesser l'incarcération d'un innocent. Ensuite, parce que ce sont nos libertés à tous et toutes qui sont bafouées, sosies potentiels que nous sommes. Mais aussi, sans nul doute, parce que ce « dérapage » institutionnel met à nu le fonctionnement d'organismes où combien répressifs et dangereux : la police et la justice.

Frère de l'historien, l'avocat François Vidal-Naquet ne mâche pas ses mots : « On a assisté à une véritable machination policière qui pouvait peut-être se comprendre dans le contexte électoral dans lequel on était (...) Il fallait que les policiers trouvent un coupable et Luc Tangorre, qui ressemblait au portrait-robot, était un coupable idéal. »

Acharnement des policiers, pouvoir d'un juge d'instruction pour le moins partial, pratique des jurés populaires de cour d'assises enfin. Du fond de sa prison, Luc Tangorre continue de clamer son innocence : « J'avance très catégoriquement que les erreurs judiciaires ne sont possibles que parce que l'on ne fait rien pour les éviter. Si, au lieu d'en appeler à l'« intime conviction » on exigeait l'« absolue certitude », quelle personne de bon sens m'aurait condamné ? L'intime conviction : ne trouvez-vous pas cette formule affreuse ? Et pourquoi pas la « capricieuse impression » ? Cela nous rapprocherait davantage de ces empereurs romains qui inclinaient le pouce de haut en bas, selon leur bon vouloir, pour qu'on achève le combattant au cours des jeux du cirque. Je vous prends à témoin de cette injustice : des hommes et des femmes ont cru condamner un criminel et ils ont commis un crime en condamnant un innocent. »

Luc a besoin de se sentir moins seul. Ecrivez-lui (Luc Tangorre, B.P. 312, 31605 Muret cedex). Et prenez contact avec son comité de soutien (Pierre Vidal-Naquet, 11, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris). Pour lui. Et pour nous.

Michel Auvray



recueillir le témoignage, capital pourtant, de certains d'entre eux, il fallut plus d'un an ! Le temps de perdre la mémoire... ou de voir ses déclarations tenues pour trop tardives, donc suspectes.

Il n'y a pas un témoignage, pas un indice, pas une position qui ne laisse apparaître des failles ou des contradictions. Les premières victimes parlent de la 2 CV du violeur, alors que Luc n'a pas encore acheté la sienne ; d'autres évoquent un cyclomoteur de type sport. Enduro, alors qu'il n'a qu'une simple mobylette, de modèle Ciao. Il n'y a aucune reconnaissance formelle des vêtements saisis chez lui ou chez son amie ; en revanche, certains effets décrits par les victimes ne correspondent aucunement avec sa garde-robe... Une paire de gants, oubliés par l'agresseur dans la voiture d'une des femmes, n'a jamais été présentée à Luc... Aucune des victimes n'a signa-

faits reprochés à l'accusé n'est pas niable. Les déclarations sont accablantes, le doigt accusateur des femmes emporte la conviction. Quitte à se contredire, la plupart sont à présent formelles à reconnaître en Luc leur agresseur : sur cinq femmes ayant subi un viol ou une tentative de viol, le pourcentage des reconnaissances formelles est ainsi passé, entre la première confrontation et la prison, de 0 à 75%. L'une d'entre elles qui, lors de l'arrestation, disait ne pas pouvoir « être formelle vu le temps » écoulé depuis l'agression, dit être sûre de le reconnaître, aux assises, quelques jours plus tard... Processus psychologique complexe et fragile que celui des témoignages...

Les « preuves » de la culpabilité ont beau s'effondrer les unes après les autres, Luc Tangorre est, aux yeux des jurés, devenu le coupable parfait.

L'ANNÉE 1984 aura été marquée par des conflits sociaux importants, en Europe notamment, avec deux grandes grèves : celle des mineurs en Grande-Bretagne et celle des métallos en R.F.A. Si la première vient de se solder par un échec complet, la seconde — terminée depuis juin 1984 — mérite quelques rappels, car là aussi, comme en Grande-Bretagne, l'intransigeance patronale et gouvernementale a eu le pas sur la détermination des grévistes.

Mai, juin : les mois chauds

En R.F.A., l'objectif fixé était la semaine de 35 heures sans perte de salaire. Nous verrons plus loin ce qu'il en est devenu. Cette idée de 35 heures hebdomadaires n'est pas récente, puisqu'au congrès du D.G.B. à Hambourg en 1979, une motion favorable à cette revendication avait été adoptée. L'I.G.-Metall lançait une grève de 6 semaines soldée par un échec et un isolement plus grand de cette fédération au sein du D.G.B. (1).

Prenant son mal en patience et sans reculer sur le terrain des conquêtes sociales, l'I.G.-Metall en alliance avec l'I.G.-Druck und Papier (imprimerie) ramènera le sujet sur le tapis début 1984. Ces deux fédérations décident d'agir au moment où leurs conventions collectives doivent être négociées.

Les négociations salariales fixent la rémunération et la durée du travail. Elles se discutent région par région annuellement (2) entre syndicats professionnels et chambres patronales correspondantes. Moyennant certains avantages sociaux, le syndicat s'engage à respecter la paix sociale (Friedenspflicht) — sous-entendu à ne pas faire grève — jusqu'au terme de la convention.

C'est donc à ce moment précis que les deux fédérations lancent leur action, considérant que la politique contractuelle devenait impossible en raison de la nette position de force des patrons qui exercent un chantage odieux à l'emploi, jouant sur la hantise du chômage et qui, par ailleurs, bénéficient des largesses du gouvernement C.D.U.-F.D.P. (3).

On connaît les rebondissements de l'affaire. De tractations en négociations rompues, de grèves en lock-outs, la situation s'embrase. En mai 1984, l'office fédéral du travail décide de ne plus indemniser les salariés en chômage technique dans les régions touchées indirectement par la grève. Il y a alors 58 000 métallos en grève, près de 180 000 personnes concernées, 200 000 personnes manifestent à Bonn, l'industrie automobile est paralysée, 12 semaines de grève tournante dans l'imprimerie.

ALLEMAGNE 35 HEURES ET PUIS S'EN VONT

Le 27 juin, une commission de médiation, conduite par Georg Leber, ancien ministre social-démocrate et ancien syndicaliste, aboutit à un compromis qui stipule que :

- la semaine de 40 heures serait progressivement ramenée à 38,5 heures sans diminution de salaire entre le 1^{er} avril 1985 et le 31 mars 1987 ;
- les salaires seront relevés de 3,3% au 1^{er} juillet 1984, puis de 2% par an.

Les ouvriers de l'imprimerie, suivis par le personnel de la compagnie aérienne Lufthansa se rallient au compromis Leber et fin juillet tout le monde avait repris le travail, les lock-outs étaient levés.

Le prix à payer

Ces deux mois de grève ont évidemment porté un coup sérieux à l'économie ouest-allemande. D'après les experts de la Banque fédérale (Bundesbank), les grèves dans la métallurgie — qui ont duré 7 semaines — auraient entraîné la perte de 10,5 millions de journées de travail et la production perdue se chiffrait à 4 milliards de D.M. L'I.G.-Metall et l'I.G.-Druck und Papier sortent également essouffés du conflit. Les milieux économiques sont unanimes pour clamer haut et fort que la croissance économique est compromise.

Mais abstraction faite des chiffres, le tribut à payer est bien plus lourd pour les salariés. Certes, ils ont vu adoucir leur sort partiellement. Trente-huit heures cinquante c'est mieux que quarante heures. Mais, il y a fort à parier que les conditions de travail se dégraderont en vue d'une production accrue.

Et il n'est pas scandaleux d'affirmer que, malgré tout, c'est encore le patronat qui récupère à son profit une lutte sincère mais totalement erronée dans son analyse des mécanismes économiques. Car l'I.G.-Metall, une fois de plus, a soigneusement évité le pro-

blème de fond, celui de la lutte des classes, de la nécessité de refuser les règles du système capitaliste et de s'attaquer à son fondement : le profit.

Quel gain pour le patronat ? La porte grande ouverte à la flexibilité du marché du travail depuis le vote d'un accord, le 22 août 1984, assouplissant la réglementation sur les contrats à durée limitée, autorisant le recours au personnel intérimaire pour une période maximale de 6 mois (au lieu de 3), accordant un statut et une protection sociale au travail à temps partiel (4). En fait, la loi ne fait que reprendre les termes des propositions patronales dès le déclenchement du conflit.

Enfin, la principale innovation du compromis Leber laisse aux entreprises elles-mêmes le soin de négocier, pour chacune d'entre elles, la durée exacte de la semaine de travail, c'est ce que l'on appelle diviser pour mieux régner, briser la solidarité ouvrière, parcelliser les luttes sur une toile de fond inquiétante : la hausse du chômage qui accuse en décembre 1984 2 619 400 chômeurs, soit une augmentation de 16% par rapport à 1983. Parallèle intéressant : le bénéfice des entreprises avait augmenté en 1983 de 15% !

Le rideau tombe

Mais tout est loin d'être joué. Les premiers enseignements qui se dégagent du combat pour les 35 heures sont qu'il faut lutter d'arrache-pied avec les tenants du pouvoir économique mais qu'il faut également tenir compte des nouvelles technologies auxquelles ont recours les patrons, aidés de leurs supports, pour contrecarrer un mouvement de grève. Cela s'est vu dans l'imprimerie où des journaux de quelques feuilles ont été tirés à moindres frais.

Une conclusion s'impose cependant : la nécessité de la radicalisation des luttes et une analyse sérieuse des mécanismes économiques, politiques et sociaux, qui, bien assimilée, ne pourra que mener les travailleurs vers leur émancipation des tutelles de tout poil.

Martine
Liaison Bas-Rhin

(1) Deutscher Gewerkschaftsbund : syndicat quasi unique en R.F.A., formé du regroupement de différentes branches d'industrie ou fédérations. Compte environ 7,5 millions d'adhérents. Puissance financière et foncière. Créé en 1949, son action se fait surtout sentir par la cogestion et par l'esprit de collaboration de classes prévalant dans cette organisation syndicale.

(2) Valable uniquement jusqu'à la fin de la grève.

(3) Le changement de coalition gouvernementale n'est sans doute pas tout à fait étranger à la grève. Treize ans de gouvernement par les sociaux-démocrates et les libéraux (S.P.D.-F.D.P.) avaient été marqués par un consensus quasi général.

(4) Cette loi va dans le sens des souhaits du C.N.P.F. en France qui fait de la flexibilité son cheval de bataille.

AFRIQUE DU SUD ÇA RÉPRIME DANS TOUS LES COINS

DOIT-on tolérer l'intolérable ? Oui, quand la raison d'Etat et la logique qui dirige l'art de gouverner rattachent leurs valets à des valeurs qui n'ont plus rien à voir avec un quelconque sentiment humain.

Reagan applique à l'Afrique du Sud une politique dite d'« engagement constructif ». A savoir un hybride de soutien économique et politique. L'Afrique du Sud est un bastion anticommuniste bien déclaré. Ce soutien, d'une distanciation tenant davantage de l'électoralisme que d'un possible écœurement à l'égard du régime raciste de Pretoria, est la conduite de la Maison Blanche pour amener Botha à engager des réformes, libéraliser l'oppression. Conduite partagée, d'ailleurs, par tous les Etats membres de l'O.N.U. Les pays de la ligne de front n'y échappent pas, même si leur complicité est dissimulée ou forcée. Quand les dirigeants affectent de montrer leur opposition, les seules incidences sont, éventuellement, une réduction, voire une réglementation, des relations commerciales.

La Norvège vient d'annoncer l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation allant dans ce sens. Pressions diplomatiques plutôt qu'économiques, pour-

riens-nous dire. Ces pressions furent tellement efficaces que pendant les 13 mois passés, 240 Noirs furent tués par les forces de l'ordre d'Afrique du Sud. Et particulièrement lors des émeutes qui ont ensanglanté l'automne 1984, dont le *Monde libertaire* s'était fait l'écho.

Judi 21 mars, 19 Noirs se sont jetés, le corps en avant, sur les balles des policiers commandés par Johannes Fourie. « Les manifestants doivent être, au moins, rendus partiellement responsables des heurts » (sic),

et « parmi ceux qui firent respecter la loi et utilisèrent les armes, il y avait des Noirs ». C'est la conviction de Reagan sur les événements. Qu'il faut comparer avec la réaction de George Shultz, secrétaire d'Etat : « Le système d'apartheid m'est totalement répugnant. » Il n'empêche, une délégation de l'Unité Démocratique Front (U.D.F.) refusa de rencontrer Chester Crocker, secrétaire-adjoint américain aux affaires africaines, en visite au Cap.

Le jeudi 21 mars, pour la population du « township » de Langa, allait être la commémoration du massacre de Sharpeville en 1960 (67 Noirs assassinés). Ce 25^e anniversaire confirma sombrement les propos tenus par Winnie Mandela, femme de Nelson Mandela (toujours en détention perpétuelle à la prison de Robben Island). Lors d'une interview télévisée, elle déclara qu'elle envisageait toujours plus d'effusion de sang. Cruelle preuve en est également les 18 Noirs tués, il y a six semaines, dans une confrontation dans le squatt de Crossroads, près du Cap. Continuons l'effroyable décompte : trois autres Noirs tués le 28 mars dans le township de New Brighton, lors de la journée de deuil national, appelée par l'U.D.F. (dont l'un des leaders, Allan Boesak est inculpé pour haute trahison).

Cette vague de répression vient à la suite d'une tentative de démocratisation du régime raciste qui n'a jamais dupé personne. L'offre de P. Botha de libération conditionnelle concernant plusieurs leaders de l'A.N.C. (African National Congress) a été jugé non recevable. Nelson Mandela l'a rejeté, voyant dans les conditions (entre autres

renoncement à la violence dans la lutte contre le régime) un signe évident de précipitation du président P. Botha, pressé de répondre positivement aux exigences de Washington. Dennis Goldberg a, en revanche, été libéré (avec les mêmes préalables), après avoir passé 22 ans en prison. Cet échec global, Botha ne l'a pas encaissé : il y a répondu en faisant arrêter 16 dirigeants de l'U.D.F., toujours sous le motif de haute trahison.

Les émeutes ont lieu alors que la récession économique pèse de plus en plus sur les revenus. La politique monétaire draconienne ne parvient pas à freiner la chute. L'inflation (20%) lamine encore plus les faibles revenus et il n'est pas étonnant que la grève générale au Transvaal (6 et 7 novembre) ait été autant suivie (1 million de personnes). La répression s'était également montrée impitoyable : 24 tués, 1 000 arrestations... Winnie Mandela voit juste, il n'est pas possible de libéraliser ce régime. Selon les propres mots de Desmond Tutu : « Nous voulons le démanteler ». Cela se fera dans la douleur, les 73% d'exclus et d'opprimés partagent cette opinion.

Hervé



Arrestation de Noirs (1976).

ALGÉRIE L'HEURE DU BILAN

DEPUIS plus de vingt ans, l'Algérie est indépendante. La bureaucratie et la bourgeoisie nationale ont pris le relais des colons français pour exploiter à leur tour le peuple. La situation économique, sociale et politique est catastrophique. Le bilan pour les travailleurs est donc bien maigre.

Aperçu des lois de l'Etat algérien

Les libertés d'expression et de réunion ne peuvent « être invoquées pour saper les fondements de la révolution socialiste » (article 55).

« La libre circulation n'est garantie que sur le territoire national, le droit de sortie étant soumis à restrictions » (art. 37).

« La loi fixe les conditions de déchéance des droits et libertés fondamentaux de quiconque fait usage de ses droits et libertés en vue de porter atteinte à la Constitution, aux intérêts essentiels de la collectivité nationale, à l'unité du peuple et du territoire national, à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat et à la Révolution socialiste » (art. 73).

« Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 20 000 dinars ou à l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violence, voie de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses a amené, ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'individu et du travail » (art. 171 du code pénal assimilant le droit de grève à un délit).

Comme tout Etat totalitaire, l'appareil répressif est très poussé et s'exerce à tous les niveaux : économique (exploitation salariale), politique (parti unique, police politique) et idéologique (propagande aux

maines de l'Etat (presse, télévision, radio). Toutes les libertés politiques, syndicales et culturelles les plus élémentaires sont interdites.

Les médias n'hésitent pas à recourir à la calomnie, à l'amalgame pour dénaturer et condamner tout embryon de contestation. Les rares critiques que peut formuler la presse, les carences qu'elle dénonce le sont toujours selon le même schéma : énoncé du problème, rappel des principes socialistes, annonce que les dirigeants sont conscients des difficultés et appel aux responsables ou aux militants pour que cela ne se reproduise plus. Le récit, en lui-même, est souvent confus et nécessite une bonne connaissance préalable du fait en question pour être compris du lecteur, qu'il s'agisse d'une grève, d'une contestation universitaire ou de la mise à l'écart d'un responsable. Les journaux étrangers, pour leur part, ne sont pas mis en vente lorsqu'ils donnent des détails sur les affaires intérieures jugées délicates par le pouvoir.

Une économie de crise

Il y a un manque certain d'approvisionnement de biens de consommation. Certains produits peuvent disparaître des réseaux de distribution durant plusieurs semaines. Le sous-emploi est important dans le secteur agricole et l'économie souffre d'un manque de qualification professionnelle. Les progrès dans le domaine de la santé ont surtout profité aux privilégiés et aux salariés des entreprises nationales. Ces derniers jouissent d'avantages sociaux (dispensaires, cantines, etc) dont ne dispose pas le reste de la collectivité. Pour l'année 1981-1982, 50% du corps enseignant étaient encore constitués de coopérants. La poussée démographique va prochainement faire éclater le cruel manque d'infrastructures en matière de logements, équipements sociaux, etc. (voir M.L. du 29 novembre 1984).

La priorité donnée à l'agriculture, aux industries de biens de consommation, ainsi qu'à l'amélioration des réseaux de distribution, révèle avant toute chose la nécessité, pour l'économie, de supprimer les goulots d'étranglement qui entravent la bonne marche du système. Il s'agit en effet pour la classe dirigeante de se donner les moyens de poursuivre l'exploitation salariale dans certaines conditions afin d'éviter tout risque de déstabilisation.

L'Etat et les classes possédantes

Plus personne ne croit au socialisme algérien. Tous les espoirs d'une autre voie se sont envolés depuis bien longtemps. Si le pouvoir avait fait tout son possible pour camoufler la véritable nature de classe de l'Etat algérien, les vestiges du populisme de Boumediène se sont écroulés définitivement avec l'accession de Chadli au gouvernement.

Le capitalisme a été imposé en Algérie par le colonialisme français avec toutes ses conséquences : expropriation des terres, prolétarianisation des paysans... A l'époque de l'indépendance, il y eut passage de pouvoir : le F.L.N. et la bourgeoisie héritent de l'infrastructure déjà mise en place par les colonisateurs. A travers ses nationalisations, l'Etat algérien devient propriétaire d'une partie des terres, coopératives, industries... Une moindre place fut laissée pour la bourgeoisie nationale. Une économie mixte, à prédominance étatique s'installe difficilement. L'économie ne peut que rester dépendante du marché mondial et des puissances multinationales (trusts, Etats impérialistes).

Comme lors de toute libération nationale, la bourgeoisie locale et la fraction dirigeante du F.L.N. ont profité de la lutte populaire pour s'emparer du pouvoir et prolonger une société de classes.

Etat centraliste et très hiérarchisé, la bureaucratie naissante du F.L.N. n'a jamais eu l'intention de tenir compte des intérêts de la population. Les luttes internes pour le contrôle de la direction sont sans merci entre les différentes fractions. Tout est permis : mises à l'écart, assassinats, disparitions, pour conserver sa suprématie.

La bureaucratie scolarise ses enfants dans des établissements spéciaux, afin de leur faciliter à leur tour l'accession aux postes-clé. Elle est indissociable des fonctions qu'elle occupe au sein de l'appareil étatique. Elle le gère et l'administre. Par ce biais, elle a un avantage sur la bourgeoisie privée.

Au cours des années, le renforcement du secteur public n'a jamais découragé l'investissement privé. Les entreprises se sont installées et ont prospéré entre les mailles du filet tressé par le secteur étatisé. Elle choisirent les activités de production les plus rentables à court terme. Depuis 1979, la situation s'est modifiée, la bourgeoisie revient au premier plan. Toutes les facilités lui sont données pour jouer le jeu de la concurrence. Le colonel Chadli n'a-t-il pas déclaré le 1^{er} mai 1981 : « Nous avons encouragé le secteur national privé non exploitateur, il ne constitue pas un danger pour la révolution, nous sommes toujours disposés à l'aider. »

Malgré les rivalités, la bourgeoisie et la bureaucratie sont condamnées à s'entendre sur le dos des travailleurs. « Le F.L.N. avant-garde du peuple pour le mener au socialisme » n'est plus qu'un slogan poussiéreux oublié, renié sans cesse. 1962-1985, la lutte continue pour le prolétariat algérien, à lui de s'organiser pour se débarrasser des détenteurs du pouvoir.

Jean-Claude
Gr. Kropotkine

VICTOIRE IROQUOISE SUR L'ETAT DE NEW YORK

LA Cour suprême des Etats-Unis, en faisant aboutir la requête des Oneidas (1) concernant quelques 350 ha de terres de l'Etat de New York (dont Coney Island), terres parmi les plus chères du monde, a surpris tout le monde, et cette décision doit en inquiéter plus d'un aujourd'hui.

L'argumentation de la Cour reposait sur le fait que les tribus indiennes ne pouvaient céder leurs terres qu'au gouvernement fédéral, et non à un quelconque Etat.

Plus d'un siècle de combats juridiques

C'est une vieille histoire pour les Iroquois. Dès le XVIII^e siècle, en effet, l'Etat de New York, sans consulter le gouvernement fédéral, avait acquis par des traités douteux (souvent obtenus par la boisson et autres méthodes civilisées) d'énormes superficies de terres, si bien que le gouvernement fédéral, en 1802, se crut obligé de régulariser la situation en promulguant l'*Indian Intercourse Act*. Le fait que le principe de souveraineté du gouvernement fédéral en la matière ait été réaffirmé en 1842 n'empêcha pas l'Etat de New York de se réapproprier des droits sur les Indiens et, en 1888, à l'issue de la commission Whipple, on alla même jusqu'à déclarer que, dorénavant, l'« approbation des Indiens ne devait plus être sollicitée. »

En 1896, dans l'affaire « nation sénéca contre Christie », le tribunal décida que les Etats originaux (dont celui de New York) avaient hérité des droits de la Couronne britannique, dont ceux de passer directement des traités et d'« acheter » les terres aux Indiens. En 1958, encore, le juge Brennan, au sujet d'une requête des Mohawk (défendus par Papineau) concernant les terres de Saint-Régis, réaffirmait les droits de l'Etat

de New York. La liste des procès intentés par les Iroquois est longue, et ils sont toujours très complexes, en raison de ces lois et précédents contradictoires, encore compliqués avec les déplacements de la frontière canadienne et la double nationalité des Six Nations.

Du pain sur la planche

Cette dernière décision de la Cour suprême annule donc, à ce jour, les jugements d'une quantité de procès perdus par les Iroquois, et l'on risque de voir

une avalanche de requêtes du même style, se fondant sur la même argumentation. D'autant plus que les Six Nations sont engagées dans une lutte autour du traité de 1784, où il était stipulé que « les terres étaient louées pour deux cents ans ». Déjà, en octobre 1983, les Six Nations avaient écrit une lettre ouverte où ils réclamaient la restitution de leurs terres... dans l'état où ils les avaient cédées.

Ne perdons pas de vue non plus la quantité de traités violés (plus de 110), au rang desquels figure le fameux traité de Fort Laramie (1868), qui donnait alors aux Sioux un véritable pays où pouvait s'exercer leur souveraineté nationale. Depuis Custer et consorts, près des trois quarts du territoire furent amputés, dont les célèbres Black Hills ou Paha Sapa, pour lesquels la Cour suprême a reconnu le vol, mais n'offrit rien d'autre qu'une maigre compensation financière, eu égard à l'or qui a été arraché de ces montagnes et à la valeur réelle des terrains, compensation qui avait été refusée par les Sioux. Donc encore de nombreuses grosses affaires en suspens, au rang desquelles il faut rajouter celles de tous les prisonniers indiens politiques, dont Léonard Peltier.

La dernière question que l'on peut se poser au sujet de ce jugement : si les Iroquois acceptent la compensation financière (énorme en valeur absolue), qu'en feront-ils ? Soutiendront-ils matériellement toutes les autres actions venant des autres nations indiennes, non iroquoises ? Tenteront-ils de redevenir une nation confédérée, sans Etat ni classes, et souveraine, tant économiquement que politiquement ? Eduqueront-ils, comme ils en avaient parlé, leur frère blanc vers les chemins de la civilisation ?

Uk'Amau

(1) La confédération des Six Nations iroquoises est composée par les Oneidas, les Senecas, les Mohawk, les Onondagas, les Cayugas et les Tuscaroras.



TERRORISME OU SYNDICALISME-RÉVOLUTIONNAIRE CONSÉQUENT DE LA C.N.T. DE VITORIA ?

LES 27 et 29 novembre au matin, plusieurs militants de la Confédération nationale du travail (C.N.T.) furent arrêtés par la brigade politico-sociale. Cinq d'entre eux furent maintenus en garde-à-vue neuf jours durant, sous le coup de la loi antiterroriste, ainsi qu'un ex-militant de la C.N.T. arrêté à Zaragoza et un haut responsable de l'U.G.T. (syndicat d'obédience socialiste) de Guipuzcos. Au terme des neuf jours d'interrogatoire, ils furent mis à la disposition du juge de l'« Audience nationale » à Madrid (équivalent de la Cour de sûreté en France). Ce juge remit en liberté sous cautions deux militants de la C.N.T., ainsi que l'ex-cenetiste, tandis que le membre de l'U.G.T. était sans caution.

En revanche, le juge décréta l'incarcération de trois militants de la C.N.T. : José-Manuel Collado (pour qui le juge avait fixé dans un premier temps une caution de 400 000 pesetas supprimée ultérieurement), Vicente Alvarado-Bravo et Andres Sanchez-Herman. Les accusations retenues contre ces camarades sont : appartenance à la Fédération ibérique des groupes anarchistes (F.I.G.A.), membres ou collaborateurs des Commandos autonomes anticapitalistes (C.A.A.) et création d'un groupe d'action directe G.A.M. (Groupe d'action Michelin), préparations et participations à des attentats contre des chefs d'entreprises, menaces contre des patrons, exigence de l'impôt révolutionnaire, hold-up d'agences bancaires, actes d'intimidation et actions contre des briseurs de grèves, et ainsi de suite.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis ces arrestations et, bien que beaucoup d'encre ait été versée sur ce sujet et que presque tout ait été dit, il convient cependant de revenir sur les motifs de ces détentions et sur ce qui se cache derrière les accusations avancées par la police politique, par le

gouverneur civil d'Alava et le ministre de l'Intérieur.

A ce propos, je tiens à dire en tout premier lieu que certaines accusations faites par la police sont inexactes et fausses, et que ces détentions obéissent plutôt à un montage politique patent contre le type de syndicalisme révolutionnaire mené par la C.N.T. de Vitoria-Gasteiz. Un syndicalisme qui ne peut être toléré par le pouvoir car il représente un danger éminent pour le « bon fonctionnement » du système. Cette analyse est déductible des déclarations et des affirmations faites par la police aux détenus, telles que : « Les détentions sont motivées par des raisons d'ordre personnel, mais aussi et surtout par des motifs politiques contre la C.N.T. Pour la simple raison qu'ils ne pouvaient permettre que le développement et l'implantation de la C.N.T. de Vitoria s'étendent au reste de l'Etat espagnol. Notre pratique syndicale constitue un danger pour la mise en place de certains plans économiques, et l'Etat et ses représentants ne peuvent tolérer que

nous puissions construire un instrument capable de compromettre l'application de ces mêmes plans. A Alava et à Vitoria, le problème fondamental est l'action de la C.N.T., par conséquent l'Etat a voulu absolument nous neutraliser.

Ces affirmations, et d'autres de la même veine, m'amènent à dénoncer un montage policier organisé contre la C.N.T. de Vitoria, et que l'on prétend étendre à toute l'organisation. (N'oublions pas que des camarades de Séville et Barcelone furent arrêtés et relâchés ultérieurement.) Ce montage est le plus important jusqu'à ce jour effectué contre la C.N.T. (depuis que s'est enclenché le processus de la transition « démocratique » bourgeoise), plus important encore que le montage de la Scala (Barcelone), non seulement si l'on compare les faits et les circonstances qui entourent ces deux affaires politiques, mais aussi si l'on tient compte du moment historique que traverse la classe ouvrière confrontée à la reconversion industrielle, à la constante augmentation du chômage, à l'insé-

tion, de discussion et de développement de l'action syndicale organisée) a été privilégié.

Etablir clairement que la présence dans les comités d'entreprises — quand celle-ci est décidée par les sections syndicales ou le syndicat — est seulement de façon conjoncturelle jusqu'à ce que les sections syndicales puissent s'implanter. La mission des camarades présents dans les C.E. étant de vider ceux-ci de leur contenu et pouvoir (sans jamais prendre position avant que ne le fasse la section syndicale). De surcroît, cette présence dans les C.E. ne doit sous aucun prétexte nous faire accepter le modèle syndical qu'ils représentent, c'est-à-dire que nous ne devons pas lutter pour obtenir les pourcentages minimum de « représentativité » qu'exige l'administration.

Ne pas faire campagne pour ou contre les comités d'entreprise et rejeter totalement la participation institutionnelle dans les organismes d'Etat. Nous servir de cette présence uniquement pour nous munir d'une couverture organisationnelle.

lutte nécessaire (grèves, mobilisations, occupations, sabotages, piquets de grève contre les briseurs...), et cela en concordance directe avec le type de durcissement et/ou d'agression patronale, les situations et circonstances spécifiques existantes, en élargissant — si nécessaire — notre lutte à un niveau publique, et en dénonçant les autorités civiles comme responsables du protectionnisme, lequel constitue la couverture et la défense du patronat.

Par ailleurs, le développement de la C.N.T. de Vitoria a été marqué par une extension progressive (qui continue avec force) et par une incidence dans le monde ouvrier et la population dix fois plus importante que ce que pourrait laisser supposer la force numérique spécifiquement organisée. Ce développement commença avec les luttes organisées par les travailleurs de 1979 à 1984 dans une entreprise comme Michelin, entreprise multinationale qui se caractérise par son attitude répressive, sa dureté virulente et intransigeante ; attitude qui a été contrecarrée par la mise en pratique par les travailleurs de tous les moyens de lutte possibles et inimaginables (avec la participation de la C.N.T.). Des actions contre des dirigeants et contre des biens de l'entreprise ont été menés. C'est dans ce cadre que s'inscrit nos arrestations.

La résonance de ces luttes a permis l'extension et l'implantation de la C.N.T. dans d'autres entreprises et secteurs comme : textile, santé, éducation spéciale, petite et moyenne métallurgie, ramassage des ordures (complètement majoritaire), ciment et dérivés (majoritaire), transports (majoritaire), commerce, construction... cela nous a permis d'avoir un impact dans d'autres localités d'Euskadi (Pays basque).

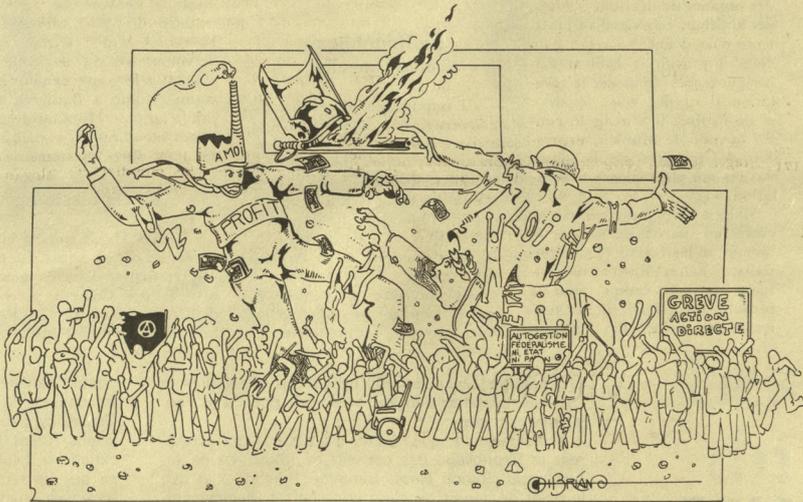
Le procès que la police politique ouvre contre nous pour « terrorisme » n'est rien d'autre qu'un procès à l'encontre du syndicalisme révolutionnaire (anarcho-syndicalisme) et contre des méthodes de lutte que pratique et qu'impulse la C.N.T. dans la localité alavaise et qui sont nécessaires pour faire front à l'agression permanente du Capital et de l'Etat dont souffrent les travailleurs.

Liberté pour les prisonniers de la C.N.T.

Salutations anarchistes.

J.-M. Collado-Collado

José-Manuel Collado-Collado est actuellement détenu à la prison de Carabanchel (Madrid) comme prisonnier politique.



curité et à la misère dues à la réadaptation industrielle-capitaliste aux monopoles européens (C.E.E.) et à l'intégration dans la structure militaire et policière de défense (O.T.A.N. et collaboration euro-policrière antiterroriste).

Quant aux activités développées par la C.N.T. de Vitoria, à l'encontre des accusations faites par la police, et qui ont été ratifiées en grande partie par les détenus sous la pression et la violence des tortures et des menaces tant physiques que psychologiques — dénoncées devant les tribunaux et dans la presse —, elles sont les suivantes...

La mise en pratique d'un syndicalisme de participation et révolutionnaire impulsé par les travailleurs à travers des assemblées générales et/ou partielles d'usines, de secteurs, d'ateliers, etc. (en essayant que les travailleurs assument directement la défense de leurs intérêts). Le développement des sections syndicales (comme modèle essentiel d'action syndicale dans l'usine) et des syndicats (comme lieu de forma-

Maintenir une position de rejet radical de la politique économique de concertation sociale, en faisant tout ce qui est possible pour que les travailleurs contrôlent le processus de négociation, en essayant d'impulser un maximum de combativité et de résistance dans ces processus de négociation et que ces luttes n'aient pas un caractère de parcelisations ou d'étapes, mais plutôt et surtout de permanence et de continuité.

Adopter comme méthode permanente l'action directe, en utilisant tous les moyens de

LE COMPAGNON HASHIMOTO YOSHIHARU EST MORT

Le compagnon Hashimoto Yoshiharu est mort de maladie à 55 ans, le 17 janvier dernier à Tokyo. Fondateur de la maison d'édition Barukan-sha dans le milieu des années 60, rédacteur dans la revue *Anaki* (« Anarchie »), il rejoint dans les années 70 le groupe du *Libertaire* animé par Miura Seiichi et ses compagnons. Par sa connaissance de plusieurs langues étrangères, Hashimoto n'a cessé de traduire un nombre considérable de textes anarchistes en japonais, en particulier E. Goldmann et P.-J. Proudhon.

Dans de très nombreux articles, il a abordé des sujets aussi divers que : Bakounine, le féminisme, l'écologie, le mouvement démocratique chinois, le syndicalisme, l'humanisme, Tolstoï, Dostoïevski, le marquis de Sade, Kropotkine, Osugi et Bergson, Herbert Reed, Godwin, Oscar Wilde, etc., et bien entendu le mouvement anarchiste japonais. A ce sujet, il a aidé à la publication d'un des très rares et précieux ouvrages en langue indo-européenne. Récemment, il s'intéressait à Han Ryner. Nul doute que le mouvement japonais ne perde avec Hashimoto une source importante de réflexion et de connaissances, et en particulier le groupe du *Libertaire*, lequel est néanmoins résolu à ne pas se laisser abattre.

Gr. de Hiroshima

D'après « Le Libertaire » et « Solidarité », revues de l'A.I.T. Japon



NOVEMBRE 1918 – MAI 1919 LA RÉVOLUTION DES CONSEILS DE BAVIÈRE

Il y a soixante-cinq ans, le 7 avril 1919, la République des conseils de Bavière était proclamée. Influencée par les révolutions russe et hongroise et par l'agitation sociale en Autriche, la Bavière se retrouvait ainsi aux avant-postes des tentatives révolutionnaires qui secouèrent l'Allemagne jusqu'à la fin 1919. Pour rappeler ces événements, le *Monde libertaire* publie cette semaine une courte présentation de la révolution des conseils de Bavière qui sera complétée, dans les deux numéros suivants, par une étude de l'action des anarchistes Erich Mühsam et Gustav Landauer et de l'écrivain Ernst Toller qui furent, tous trois, des protagonistes importants de la révolution bavaroise.

La quasi-unanimité qui, en 1914, avait rassemblé le peuple allemand derrière Guillaume II pour le « salut de l'Allemagne », se brisa dans le début de l'année 1917. Après un premier mouvement de grèves en mars-avril 1917, une grève générale de protestation contre la guerre éclata en janvier 1918 et s'étendit à toute l'Allemagne.

La révolution de novembre

La recrudescence de l'agitation ouvrière, exacerbée par la décomposition de l'ordre ancien et par les défaites militaires, reprit avec une vigueur nouvelle, à partir de la mi-octobre.

« Le 7 novembre, à la suite d'une manifestation pacifiste, appelée par le S.P.D. et l'U.S.P.D. (1) et à laquelle 200 000 ouvriers et soldats avaient participé, un conseil d'ouvriers et de soldats fut créé. » (2) Dans la nuit et tandis que le roi s'enfuit de Munich, le conseil des

ouvriers et des soldats se rendit à la Chambre des députés, destitua le gouvernement royal et proclama la république. Le lendemain, K. Eisner (leader de l'U.S.P.D.) forma un gouvernement de coalition avec les réformistes du S.P.D.

Dans les semaines qui suivirent, il tenta d'établir un mélange de parlementarisme et d'idée de conseils dans lesquels, d'ailleurs, il semblait voir plutôt des organes de contrôle que des organes de décision. « Mais, dès le début, cela signifiait l'existence d'un double pouvoir : d'un côté, il y avait le cabinet Eisner qui tentait de mener la révolution dans des voies légales ; et de l'autre, il y avait le conseil ouvrier de Munich, expression des fractions de la classe ouvrière qui poussaient à la révolution. » (2)

Mais, à trop vouloir louver entre les partisans du vieux monde et les forces révolutionnaires, Kurt Eisner mécontenta les deux camps. Sous la pression du S.P.D., il fut contraint d'organiser des élections

législatives qui furent marquées par de graves perturbations dont la portée altéraient la validité des résultats. Boycottées par les anarchistes et par le K.P.D. (3), ces élections désavouèrent totalement Eisner qui ne recueillit que 2,5% des voix au profit du Bayerrische Volkspartei (catholique) et du S.P.D. qui obtinrent respectivement 35% et 33% des suffrages.

La situation se dégrada définitivement après que Kurt Eisner eut été assassiné, le 21 février. Le conseil central révolutionnaire (4), qui fut créé le jour même, décréta l'état de siège et la grève générale dans toute la Bavière.

Mais après avoir rejeté la proposition, qui lui fut faite par Erich Mühsam (un des leaders du mouvement anarchiste) le 28 février, de proclamer la République des conseils, le congrès des conseils, dominé par le S.P.D., donna les pleins pouvoirs au gouvernement Hofmann formé le 17 mars.

La République des conseils

« L'impuissance décevante du gouvernement Hofmann, la menace des corps-francs (à Berlin, les « troubles de mars » se produisaient alors (5)) et la proclamation de la République des conseils hongrois le 21 mars intensifièrent l'aspiration de la classe ouvrière à un système des conseils (...) le 4 avril, la classe ouvrière d'Augsbourg, qui se trouvant en grève générale, proposa de proclamer la

République des conseils de Bavière... » (2), ce qui fut fait le 7 avril, malgré l'abstention du K.P.D.

« Rapidement, le gouvernement des Conseils se révéla pratiquement impuissant (...). Tandis que le K.P.D. boycottait encore (ce qu'il fit jusqu'à ce que la république se pliat à son propre programme de parti) et freinait ainsi une véritable édification des conseils et de l'Armée rouge (6), les délégués du S.P.D. approuvaient verbalement toutes les mesures révolutionnaires et s'efforçaient, immédiatement après, d'en bloquer l'exécution. (...) Plus grave que la cassure qui se dessinait, était la confusion qui régnait au sein de la classe ouvrière. Les effets de l'abstention du K.P.D. se firent surtout sentir. » (2)

Toutes les tentatives de négociations menées par certains révolutionnaires, comme Mühsam, échouèrent et les dernières illusions s'évanouirent après la tentative de putsch militaire des 12 et 13 avril : « Une armée de volontaires qui avait été envoyée par le gouvernement Hofmann réfugié à Bamberg parvint à arrêter Mühsam et onze autres membres du conseil central avant d'être repoussée... » (2).

La répression

« Le K.P.D. vit alors sa chance arriver de se saisir du pouvoir et déposa l'ancien gouvernement des Conseils. (...) La deuxième phase de la République des conseils, qui se dif-

férencie considérablement de la première par les prises d'otages, les socialisations en masse et les combats militaires à Dachau, fut pourtant de courte durée, elle aussi.

« Les appels à la fermeté du K.P.D. (...), l'exécution d'otages (...) et, du côté adverse, l'excitation des soldats des corps-francs et des étudiants des groupes de droite fomentée par les rumeurs journalistiques, (...) toutes ces conditions s'unirent pour donner une conclusion sanglante à la République des conseils. Le chiffre de six cents morts, victimes de la répression militaire et des méthodes des conseils de guerre doit être largement en-dessous de la réalité. » (2)

Philippe
Gr. Kropotkine

(1) Contre la collusion du S.P.D. (social-démocrate) avec le régime impérial, son aile gauche avait scissionné en avril 1917 pour former l'U.S.P.D. (socialiste-indépendant).

(2) « Erich Mühsam, Schriftsteller der Revolution », W. Haug, pp. 31 à 38.

(3) K.P.D. : parti communiste allemand fondé en janvier 1919.

(4) Composé de onze membres dont E. Mühsam pour les anarchistes et Max Levien pour le K.P.D. Le Conseil central réunissait en outre des représentants du S.P.D., de l'U.S.P.D. et de la Ligue des paysans.

(5) Groupes para-militaires d'extrême droite, les corps-francs furent systématiquement utilisés par les gouvernants social-démocrates pour réprimer toutes les tentatives révolutionnaires qui eurent lieu en Allemagne au cours de la période 1918-1919. La répression à Berlin fut plus de 1 200 victimes pour le seul mois de mars 1919.

(6) Le nom donné à l'Armée des insurgés comme celui de toutes les instances révolutionnaires de Bavière était directement inspirées de la révolution russe.

GUERRE DES SOCIALISMES

L'ÉPISODE des conseils de Bavière nous apporte, avec le recul, plusieurs enseignements à propos de la valeur de l'expérience et de l'attitude possible des différentes « familles » du socialisme devant une situation révolutionnaire.

En ce qui concerne ce dernier point, les faits se sont montrés accablants. Lorsque se produisit la révolution bavaroise, les 7 et 8 novembre 1918, la direction socio-démocrate (S.P.D.), débordée, feint de pactiser avec le mouvement révolutionnaire pour mieux le canaliser. Elle constitue un gouvernement provisoire avec un séparatiste minoritaire : Kurt Eisner. Celui-ci fera la balance entre la voie réformiste (S.P.D. et bureaucratie syndicale) et celle, révolutionnaire, issue des conseils. Cela le conduira à faire arrêter l'anarchiste Erich Mühsam et d'autres militants qui poussaient vers cette dernière solution. Désavoué par des élections, Eisner se couvre ensuite de ridicule en manifestant avec les conseils contre son propre gouvernement ! Cette cohabitation ne pouvait durer très longtemps.

La mort d'Eisner, puis la proclamation de la République des conseils le 7 avril 1919 dévoile le vrai visage des socialistes. Ils prennent alors la fuite et recrutent des troupes et des corps-francs. Ceux-ci écraseront la révolution en mai. Mais cela leur sera difficile. Il faudra que le gouvernement central de Berlin mobilise de nombreux renforts. Car, contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de l'Allemagne, la révolution fut plus solide en Bavière, du moins en ce qui concernait sa défense. Cela justifia un châtiement

exceptionnel : plus de 700 exécutions sommaires et l'activité militante détruite à Munich pour tout l'entre-deux-guerres.

Il faut signaler que, parmi les troupes qui écrasèrent la République des conseils se trouvaient de futurs nazis (Rudolf Hess, Himmler, Roehm...) et que le point de départ de cette doctrine fut Munich, nettoyée de toute contestation ouvrière. Les socio-démocrates ont, à cet égard, une lourde responsabilité historique.

Dans un premier temps, les communistes (K.P.D.) furent à la remorque des anarchistes. C'est Erich Mühsam qui pousse à une série d'actions menant à la République des conseils. La direction du K.P.D. envoie alors de Berlin un responsable « orthodoxe », Eugen Leviné, plus habile à manoeuvrer contre Mühsam. Les communistes appliquent aussitôt une tactique visant à leur donner le pouvoir comme en Russie. Ils boycottent la République lors de sa proclamation et nouent entre-temps les comités.

Lorsque les circonstances leur furent favorables, ils prirent pour eux seuls la direction des affaires (ce qui n'empêcha pas la répression de s'abattre sur la Bavière). Les justifications fournies a posteriori quant à leur attitude ne tiennent pas : si la révolution n'était pas mûre en Bavière, pourquoi le serait-elle devenue après les magouilles du K.P.D. dans les comités de base ? C'est, en fait, leur tendance totalitaire qui a dicté leur conduite et précipité l'effondrement de la République.

En effet, il faut mettre à leur passif d'avoir exacerbé les divisions internes au sein des conseils. Les assemblées d'usine n'étaient plus que le lieu d'affrontements où ils lançaient leur tentative d'hégémonie. Notons que, quelques jours avant l'effondrement (26 avril 1919), les ouvriers de Munich avaient tenu une assemblée des conseils d'entreprises où ils désavouèrent à une large majorité le comportement du K.P.D. Il était trop tard, hélas !

Quant aux anarchistes, qui furent influents, nous devons reconnaître qu'ils ont fait preuve, parfois, d'une

grande naïveté. Parmi les responsables désignés par les conseils le 7 avril, se trouvaient Erich Mühsam, Gustav Landauer, Silvio Gsell. De nombreuses propositions furent formulées, dans le domaine de l'éducation ou celui du logement notamment, mais il n'y eut pas de réalisations, de réel démantèlement des anciennes structures. Les conseils manquèrent de coordination et d'expérience pour appliquer les nouvelles mesures.

Il ne suffit pas de proclamer la fin de l'appareil étatique, il faut le détruire et le remplacer, de même pour toutes les anciennes institutions. On ne peut pour cela faire abstraction, à un certain moment, de la violence révolutionnaire, comme ce fut le cas en Bavière. Lorsque la révolution fut en passe d'être écrasée, ex-policiers, juges et bourgeois n'ont eu qu'à ressortir de chez eux (1), parfois même en participant à la répression ! Sans compter les sabotages et les provocations dont fut victime la République des conseils pendant sa brève existence. Un manque de fermeté pendant les événements paraît aujourd'hui évident.

Autre erreur : on ne se lance pas dans une révolution si ses acteurs n'en ont pas la capacité ! Passé le stade de l'insurrection, paysans et ouvriers de Bavière s'avèrent incapables de définir leurs objectifs. Ernst Toller, un des protagonistes écrivit : « Le peuple savait ce qu'il ne voulait pas, mais pas ce qu'il voulait ». Sans pessimisme, nous devons savoir que l'échec est avant tout une leçon. Les anarchistes doivent être conscients que la véritable révolution est le fruit d'une préparation et qu'à la révolte doit succéder la pratique, amorce d'une autre société.

Yves
C.L.E.-A.

(1) Le jour de l'assassinat de K. Eisner, « les députés élus au Landtag s'enfuirent de la ville, mais leurs mandats ne furent pas annulés, si bien que, lors de leur retour, ils purent en faire confirmer l'usage. » (W. Haug, « E. Mühsam, Schriftsteller der Revolution », p. 33.)

RADIO-LIBERTAIRE

LA PAIX POUR BIENTÔT ?

Le 11 janvier dernier, un protocole d'accord était signé entre Télé-Diffusion de France et Radio-Libertaire, portant sur une collaboration technique devant entrer en vigueur après une série d'essais satisfaisants les deux parties (voir M.L. de l'époque). Aujourd'hui encore, ce protocole n'est toujours pas suivi d'effet, Radio-Libertaire s'étant refusée à ce que lesdits essais aient lieu, aussi bien avec le matériel technique nous appartenant qu'avec celui que T.D.F. compte mettre à notre disposition. Pourquoi ce refus ? Depuis plusieurs mois maintenant, une radio privée dépendant directement du groupe Havas, Metropolis F.M., émet sur une fréquence pratiquement identique à celle de Radio-Libertaire, rendant extrêmement difficile la bonne réception de nos émissions sur une grande partie de la région parisienne. Convaincus que des essais techniques sérieux ne peuvent être effectués dans ces conditions, nous avons exigé que Metropolis F.M. mette fin à sa présence sur une fréquence où cette station nous brouille, fréquence (89.4 MHz) ayant par ailleurs été officiellement attribuée au regroupement Radio-Libertaire/Radio-Pays, pour que débute ces essais.

Depuis le 11 janvier, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, T.D.F. et Metropolis F.M. étaient chargées de s'entendre pour qu'une nouvelle fréquence soit attribuée à cette dernière. Ne voyant aucune solution se dessiner, et le brouillage persistant, nous

avons décidé de passer à l'action afin d'accélérer le processus de résolution de ce problème. Vendredi 22 mars, une vingtaine de compagnons de la Fédération anarchiste pénétraient dans les locaux de l'agence publicitaire Bélière, en banlieue parisienne, directement liée à la station parasite. Cette occupation permettait d'entrer en contact avec le principal responsable de Metropolis F.M., et d'obtenir, dans la foulée, une entrevue conjointe, le lundi suivant, avec les représentants de la Haute Autorité.

De cette réunion, il ressort aujourd'hui que Metropolis F.M. a jusqu'au 21 avril pour trouver un partenaire avec lequel

s'entendre pour poursuivre son œuvre de décevelage sur une autre fréquence. D'ici à cette date, sa puissance d'émission sera réduite, de façon à rendre Radio-Libertaire davantage audible, ce qui est actuellement le cas. Après le 21 avril, si aucune solution n'est trouvée, la Haute Autorité engagera un processus de retrait d'autorisation d'émettre envers Metropolis F.M. Pour notre part, après ce nouveau délai, notre patience ayant atteint ses limites, nous ferons en sorte que cette station disco-débile se taise au plus vite si l'envie lui venait de continuer à piétiner nos plates-bandes F.M. A suivre, donc...

Le secrétariat

CHERS AUDITEURS

Depuis notre dernier article dans lequel nous soulignons notre satisfaction de voir Radio-Libertaire autorisée sur 89.4 MHz et les finances stables, il s'est produit plusieurs événements.

En effet vous étiez nombreux à souhaiter des rencontres avec les animateurs de Radio-Libertaire, avec les artistes qui sont programmés sur Radio-Libertaire. Nous avons donc mis en place les soirées mensuelles de soutien à R.-L.

Nous remercions vivement Alain Aurenche, Louis Capart, Gilles Langoureau, Xavier Lacouture d'avoir participé bénévolement à ces soirées. Elles ont comptabilisé 8 000 F. Ces soirées sont autant faites pour favoriser les contacts entre les artistes et leur public radiophonique que pour soutenir financièrement R.-L.

Nous vous rappelons les autres moyens pour soutenir notre station radiophonique que pour soutenir financièrement R.-L. Vous pouvez acheter votre carte d'auditeur (100 F, valable 1 an), souscrire, ou bien nous demander les formulaires pour un prélèvement automatique.

Nous avons besoin d'argent. Vous avez pu participer en direct aux travaux d'aménagement du local-émetteur. L'équipe qui s'est occupée de ces travaux a fait un travail important, à l'économie, mais cela coûte cependant cher.

Radio-Libertaire a une fréquence de 89.4 MHz. Radio-Libertaire est une radio libre.

Radio-Libertaire a toujours dit qu'elle ne serait financée que par ses auditeurs.

Radio-Libertaire est toujours à construire. Rendez-vous le 18 avril pour applaudir Serge Utgé-Royo. Sont programmés Tchouk Tchouk Nougah en mai et deux groupes folk en juin. Rendez-vous sont pris. Ne les ratez pas.

Nelly

SPÉCIAL COPINAGE

LE 11 AVRIL, GUY BÉDOS SERA AU VERNEUIL-SUR-AVRE (EURE) ET LE 12, A LE NEUBOURG (EURE). PATRICK FONT, LUI, SE PRODUIRA LE 12 AVRIL AU THÉÂTRE MUNICIPAL DE NEVERS (NIEVRE).

PROGRAMMES DE RADIO-LIBERTAIRE

- Jeudi 4 avril :
 - « A fleur de poésie » (11 h à 12 h) : le surréalisme.
 - « De bouche à orteils » (14 h à 16 h) : le magazine de la chanson vivante reçoit Gilles Mechin et Thierry Graal (auteurs-compositeurs-interprètes).
 - « Chronique syndicale » (18 h à 19 h) : émission animée par des militants anarcho-syndicalistes, à propos de flexibilité.
- Vendredi 5 avril :
 - « Joui-science » (11 h 30 à 13 h) : des oiseaux et des hommes.
 - « Enlivrez-vous » (13 h à 14 h) : à propos de Jules Valles.
 - « L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : avec Michel Rostecker (Ligue des droits de l'homme) qui fera le point sur les événements récents en Iran.
- Samedi 6 avril :
 - « Chronique syndicale » (12 h à 14 h) : les restructurations dans la sidérurgie, le S.L.T. toujours en lutte.
- Dimanche 7 avril :
 - « Folk à lier » (12 h à 14 h) : émission spéciale blue-grass.
 - « C'est la lutte finale » (16 h à 17 h 30) : émission sur l'histoire : la révolution française (suite).
 - « Trisomie 21 » (20 h à 22 h 30) : un invité, le fanzine *Manifeste rock et politique* ; correspondances anglaises.
- Lundi 8 avril :
 - « Avis sur le théâtre » (10 h 30 à 12 h) : *Don Juan*, de Molière à Mozart.
 - « Contre-Champ » (18 h à 20 h) : magazine de l'actualité cinématographique : spécial Marlène Dietrich.
- Mercredi 10 avril :
 - « Blues en liberté » (14 h à 16 h) : le blues de Chicago.
 - « Allo maman bobo » (18 h 30 à 20 h) : émission médicale, le cholestérol (prévention, guérison, conséquences).
 - « L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : avec Jean Bourbon, à l'occasion de la sortie de son dernier disque.

Abonnement

aux éditions du Monde libertaire

Depuis déjà plusieurs années, par le biais des éditions du Monde libertaire, la Fédération anarchiste a entrepris d'écrire des livres anarchistes. Peu ! Trop peu ! Car il faut le savoir, dans le cadre d'une société capitaliste, écrire des livres anarchistes, ça ne se fait pas tout seul. Il faut de l'énergie et de l'argent. Et si nous avons de l'énergie à revendre, en revanche nous manquons cruellement d'argent.

Or pour que nos idées se répandent, il est fondamental que nous écrivions des livres anarchistes ! Ces éditions du Monde libertaire se doivent bien évidemment d'accomplir ce travail, sinon qui le fera ?

Aussi, conscients de cette responsabilité qui nous incombe, nous avons décidé de faire de gros efforts pour augmenter le nombre de livres que nous éditons et leur « look » (format plus grand, couverture glacée, etc.). Mais ces efforts ne pourront véritablement aboutir qu'avec votre aide.

Votre aide, bien sûr, ce sera d'acheter les livres que nous éditons. Mais désormais, ce sera également l'abonnement que vous souscrirez aux éditions du Monde libertaire. Cet abonnement, d'un montant de 200 F, vous permettra de recevoir trois livres d'une valeur totale de 250 F. Soit une économie de 50 F.

Pour nous, ces abonnements signifient une entrée d'argent frais nous assurant un volant de trésorerie conséquent. De plus, grâce aux abonnements, nous pourrions, en échappant aux profits réalisés sur notre dos par les distributeurs et les libraires, réaliser des économies substantielles.

Bref, pour vous comme pour nous, l'abonnement aux éditions du Monde libertaire est une bonne formule. Aussi, si vous souhaitez lire toujours plus de livres anarchistes, donnez-nous les moyens de les éditer... et abonnez-vous.

Voici nos prochaines parutions :

- *Les Souvenirs*, de Maurice Joyeux, 500 pages environ,
- *Textes choisis*, de Camillo Berneri, 250 pages environ,
- *L'Éducation libertaire*, de Jean-Marc Raynaud (nouvelle version complétée), 250 pages,

(Les titres seront sans doute modifiés lors de l'édition).

Secrétariat Histoire et Editions

BIBLIOTHÈQUE ANARCHISTE

Les éditions du Monde libertaire



145, rue Amelot - 75011 PARIS

✂

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Souscrit un abonnement aux éditions du Monde libertaire.

200 F pour trois titres d'une valeur totale de 250 F.
300 F et plus : abonnement de soutien.

Chèque à adresser à l'ordre de F. Dedieu et à envoyer à :

Librairie du Monde libertaire
Secrétariat Histoire et Editions
145, rue Amelot
75011 Paris

Titres parus

- Maurice Laisant : *La Pilule ou la bombe*.
- Pierre Kropotkine : *La Conquête du Pain*.
- Pierre-Joseph Proudhon : *De la capacité politique des classes ouvrières* (2 tomes).
- Maurice Joyeux : *L'Anarchie et la société moderne*.
- Gaston Léval : *L'Etat dans l'histoire*.
- Gaston Léval : *Espagne 36/39*.

Titres à paraître (sous réserve)

- Luigi Fabbrì : *Dictature et Révolution*.
- Georges Balkanski : *Mémoires*.
- Abel Paz : *Durruti, le peuple en armes* (actuellement épuisé).

LA RÉFORME ÉLECTORALE QUI AURA LA PLUS GROSSE (PRO)PORTION DU GÂTEAU ?

ELLE nous promet de belles empoignades, des duels épiques, cette réforme électorale concoctée par l'alchimiste élyséen. De part et d'autre les tribuns et les plunitifs invoquent déjà les grands principes, de Gaulle, la Justice, la Liberté, etc. L'épicentre de cette agitation se situe à une altitude infiniment moins élevée, pour tout dire à la hauteur du séant de ces messieurs qui se disputent pour conserver ou conquérir les sièges capitonnées du Palais Bourbon.

Rocard, l'homme qui ne raît jamais une occasion de chanter *l'Internationale* en levant le poing quand il était secrétaire du P.S.U., Rocard, donc, cette incarnation de la « modernité », a expliqué que la « proportionnelle donnerait un sacré coup de vieux à la politique ». En vertu de quoi, il défend le scrutin uninominal à deux tours de la V^e République gaullienne... qui était déjà en vigueur sous la Troisième ! Ce qui nous rajoute, en effet.

Sur mesure...

Il faut le reconnaître : ce mode de scrutin est une belle invention. L'inévitable Duverger, cette grande conscience de la gauche et M. André Fontaine qui, parce qu'il est directeur du *Monde* prodigue ses conseils à l'univers entier, ont adjuré Mitterrand de ne point y toucher. On ne fera jamais mieux,

en effet, pour obtenir une bonne stabilité gouvernementale, et, aux yeux de ces doctes personnages, c'est ce qui doit compter avant tout. C'est plus important que la rose...

Ce système a pour caractéristique principale d'amplifier considérablement les courants dominants dans l'opinion et, bien que dénommé « majoritaire », il a généralement pour effet de donner le plus grand nombre de sièges et le pouvoir... à une minorité.

Ainsi en 1968, les U.D.R. (gaullistes) et les Républicains indépendants avaient obtenu 47,79% des voix. Ils ont raflé 358 sièges sur 485, soit une large portion (69%) de l'hémicycle. En revanche, en 1981, le P.S. et le M.R.G. avec 37,51% des voix au premier tour ont obtenu en définitive 55% des sièges (270 sur 488) au détriment de leur allié du second tour, le P.C., qui devait se contenter de 44 députés.

Mais le découpage des circonscriptions, une petite merveille, avait été calculé de telle sorte que le basculement de la droite vers la gauche s'avérerait plus difficile que l'inverse. Ainsi en 1978, la gauche avec 48,5% des voix au premier tour contre 46,5% à la droite était restée fortement minoritaire au Palais Bourbon (200 sièges contre 290).

Pour avoir un élu, il faut de 110 000 à 130 000 électeurs inscrits dans certaines circonscriptions du Val-de-Marne ou

de la Seine-Saint-Denis, voire 160 000 en Seine-et-Marne, alors qu'à peine plus de 30 000 suffisent dans certains arrondissements de Paris ou dans celui de Chaban-Delmas à Bordeaux, et 26 000 en Lozère, dans le fief de M. Blanc, l'ancien président du parti giscardien.

La droite, en 1958, s'était installée une loi électorale sur mesure. Ses hauts cris, aujourd'hui, n'en prennent que plus de saveur. (A noter que Giscard et les siens s'écrasent devant Chirac, alors qu'ils étaient partisans d'une dose de proportionnelle pour contenir quelque peu leurs « chers partenaires » du R.P.R....)

Chasser le cauchemar

Mais on se tapote tout autant le menton en entendant Jospin, fidèle porte-voix de son maître, expliquer que ce « système majoritaire est maintenant inadapté à la réalité politique française ». Comme nous le comprenons, Lionel : la réalité politique n'est plus ce qu'elle était... en 1981 ! Sauf bouleversements imprévisibles et improbables, les législatives de mars 1986 risquent de ressembler comme des sœurs aux cantonales de mars 1985. On en reviendrait alors au cas de figure de 1968, avec un P.S. qui pourrait perdre près de 200 sièges sur 270, si le mode de scrutin « majoritaire » était maintenu. La « cohabitation » devien-

trait sans doute impossible et le P.S. ainsi désincarné retournerait dans une longue, une très longue cure d'opposition. Le cauchemar...

Reste la proportionnelle, le plus de proportionnelle possible, ultime espoir pour limiter les dégâts et conserver un groupe socialiste moins rachitique, dominant à Mitterrand une marge de manœuvre suffisante.

Une partie de la droite serait sans doute quelque peu gênée pour s'allier ouvertement au Front national. Le P.S., dégagé de ses liens avec le P.C., resterait un groupe avec lequel il faudrait compter et pourrait s'adonner à nouveau aux joies de ces coalitions fluctuantes avec les centristes qui marquent la IV^e République. Le fameux recentrage dont on cause beaucoup, paraît-il, dans les salons de la gauche parisienne...

La question divise les dirigeants socialistes. Les clivages, remarque-t-on ne passent plus par les courants traditionnels. En fait, aux journées parlementaires socialistes, la semaine dernière, on comptait autant de clivages que de bonshommes, chaque député constituant un courant à lui seul, préconisant « sa » solution inspirée, cela va sans dire, par les seules préoccupations idéologiques...

Ainsi, pour Rocard, certains avancent qu'il pense surtout à l'après-Mitterrand et aux alliances qu'il devra conclure. D'autres parlementaires, parti-

culaires du système majoritaire, préfèrent se construire une solide implantation locale plutôt que de devoir l'investiture à l'appareil du parti. Et puis prenez l'exemple de M. Poperen, député de ce très réactionnaire département du Rhône qui n'enverra jamais plus de deux socialistes au Palais Bourbon. Qui de M. Poperen ou de M. Henu prendrait la tête d'une liste départementale en cas de scrutin proportionnel ? Qui devrait s'effacer, le secrétaire du parti ou le ministre de la Défense, député-maire de Villeurbanne ? C'est agaçant, non ?

Ce qui frappe, c'est la rationalité des arguments. Ainsi, Poperen, comme Duverger d'ailleurs, a expliqué son hostilité à la proportionnelle en évoquant la dynamique unitaire du scrutin majoritaire. Abandonner celui-ci c'est liquider l'union de la gauche alors que les électeurs ont montré qu'ils y tenaient. Oui, mais voilà, le P.C. ne veut justement entendre parler que de proportionnelle intégrale, seul espoir, pour lui, de sauver sa quarantaine de sièges !

Quel cirque ! Nous ne pouvons qu'en demeurer les spectateurs amusés, mais aussi des spectateurs attentifs, car tout cela est parfois fort instructif et nous confirme dans nos convictions. Quel que soit leur mode d'emploi les élections resteront ce qu'elles ont toujours été : une mystification.

Sébastien Basson

CHIRAC : FEU TOUS AZIMUTS !

Au lendemain des cantonales, Jacques Chirac ne s'était pas mis au premier rang, laissant cela à ses jeunes premiers qui rêvent de damer le pion à Fabius. Mais pourtant, malgré un recul de l'actuelle majorité, le danger d'une coalition centriste, où il y aurait sûrement le P.S. et d'autres, mais pas le R.P.R., se fait de plus en plus pressant !

Quatre mains pour une seule paire ?

Le danger centriste n'est pas le seul, Valéry Giscard d'Estaing, Simone Veil et Raymond Barre (1) ont montré eux-aussi que remonter, d'une façon ou d'une autre, sur le char de l'Etat, les intéresseraient bougrement.

C'est pourquoi Jacques Chirac, maire de Paris, président du R.P.R., à moins d'un an des élections législatives, a d'une part expliqué au journal *L'Express* sa stratégie, sa « vision de l'alternance » et d'autre part animé au Conseil de Paris un débat-fléuve sur la sécurité, la délinquance, qui est comme chacun sait un sujet « électoralement inépuisable ».

Présenter l'opposition comme unie et forte, « libérée » de l'extrême droite, et animée par le R.P.R., c'est le but de Chirac dans cette agit-prop destinée à affirmer dans les médias qu'il est prêt à prendre les affaires du pays en mains. Plus que les velléités du diamantaire et de son ex-ministre des Finances, c'est la proportionnelle, dernière arme de l'Elysée, qui inquiète ; alors, il faut mettre les bouchées doubles...

« Ce que nous allons faire de la victoire »

Ainsi titrait la une du numéro de *L'Express* avec la photo de Jacques Chirac, avec un sourire à peine exprimé, mais sûr. Dans l'interview pré-citée, le maire de Paris tient, entre autres, à se démarquer du Front national. Mais, quand on lui demande si cette organisation politique défend des thèses racistes, il se borne à répondre : « En tout cas, elle défend des thèses qui ne sont pas les miennes ». Sinon, les thèses

habituelles de l'opposition se retrouvent, ce qu'il appelle le « programme de redressement ». La priorité serait de « diminuer le rôle de l'Etat », rendre « un certain nombre de libertés aux entreprises et aux travailleurs ». Ce qui veut dire : flexibilité de l'emploi, liberté des prix ! La dénationalisation, la libéralisation de l'information, la liberté de l'enseignement... En somme, en lisant de telles déclarations, on se demande pourquoi Chirac et le R.P.R. veulent prendre le pouvoir d'Etat, puisque celui-ci attende aux libertés ! L'antitétisme au service de la propagande politicienne doit être inscrit au programme de l'opposition...

Paris-New York

L'autre partie du show chiraquien s'est déroulée au Conseil de Paris où un « constat accablant » a été fait sur la situation de la ville de Paris. « L'insécurité atteint les limites du tolérable » a déclaré le président du R.P.R. et le coupable, c'est le gouvernement actuel et la politique qu'il mène depuis quatre ans. D'où la conclusion lancée dans une salle comble : il faut changer de gouvernement pour que ça aille mieux.

Selon des observateurs, journalistes, des conseillers de la majorité municipale n'auraient pas voulu intervenir dans le débat, arguant que ça « volait trop bas ». Un petit malin a tout de même fait remarquer que Jacques Chirac et Jacques Toubon avaient voté la suppression de la peine de mort.

Le maire de Paris a déploré qu'il était le seul maire de France à ne pas avoir de pouvoir de police. L'Etat actuel « s'occupe trop de ce qui ne le regarde guère et pas assez de ce pourquoi il est fait... » Immigration, terrorisme, drogue, autant de thèmes qui ont fait recette... Selon le R.P.R., dans les rues de Paris, il n'y a que « des femmes agressées ou des habitants cambriolés » !

Guy Fargier, préfet de police, a fait remarquer que, « pour la première fois depuis dix ans, la courbe des faits de délinquance marque une inflexion ».

Chirac aura beau souffler sur le feu, les chiffres sont têtus ! On se souviendra des personnes âgées

convoquées devant la mairie du XVIII^e et on peut conseiller au R.P.R. d'aller voir si, chez Reagan, l'insécurité est absente. En politique plus qu'ailleurs, quand on veut noyer son chien...

Alexis Pierre

(1) Un sondage Sofres-« Le Figaro-Magazine » sur la cote de popularité des leaders de l'opposition donne : Simone Veil 44%, Raymond Barre 50%, Valéry Giscard d'Estaing 30%, Jacques Chirac 37%.

